

N° 62

SÉNAT

PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1983-1984

Annexe au procès-verbal de la séance du 21 novembre 1983.

RAPPORT GÉNÉRAL

FAIT

au nom de la Commission des Finances, du Contrôle budgétaire et des Comptes économiques de la Nation (1), sur le projet de loi de finances pour 1984, ADOPTÉ PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE,

Par M. Maurice BLIN,

Sénateur,
Rapporteur général,

TOME III

LES MOYENS DES SERVICES ET LES DISPOSITIONS SPÉCIALES
(Deuxième partie de la loi de finances.)

ANNEXE N° 41

POSTES ET TÉLÉCOMMUNICATIONS

Rapporteur spécial :
M. Louis PERREIN

(1) *Cette commission est composée de : MM. Edouard Bonnefous, président ; Geoffroy de Montalembert, Jacques Descours Desacres, Tony Larue, Jean Cluzel, vice-présidents ; Modeste Legouez, Yves Durand, Louis Perrein, Camille Vallin, secrétaires ; Maurice Blin, rapporteur général ; MM. René Ballayer, Charles Beaupetit, Stéphane Bonduel, Jean Chamant, Pierre Croze, Gérard Delfau, Michel Dreyfus-Schmidt, Henri Duffaut, Marcel Fortier, André Fosset, Jean Francou, Pierre Gamboa, Henri Goetschy, Robert Guillaume, Fernand Lefort, Georges Lombard, Michel Manet, Jean-Pierre Masseret, Michel Maurice-Bokanowski, Josy Moinet, René Monory, Jacques Mossion, Bernard Pellarin, Jean-François Pintat, Christian Poncelet, Mlle Irma Rapuzzi, MM. Joseph Raybaud, Maurice Schumann, Henri Torre, André-Georges Voisin.*

Voir les numéros :
Assemblée nationale (7^e législ.) : 1726 et annexes, 1735 (annexe n° 50), 1740 (tome XI) et in-8° 458.
Sénat : 61 (1983-1984).

Loi de finances. — Postes et Télécommunications - Plan.

SOMMAIRE

	Pages
AVANT PROPOS	8
Importance du budget annexe	9
Niveau brut	9
Niveau net	9
PREMIÈRE PARTIE	10
EXAMEN DES CRÉDITS ET DES MOYENS PAR GRANDES MASSES ..	10
— Première section : Fonctionnement	10
— Deuxième section : Opérations en capital	11
I. -- REMARQUES GÉNÉRALES SUR LES GRANDES MASSES	11
A. — Recettes et dépenses de fonctionnement	11
B. — Excédent d'exploitation	12
C. — Participation du Budget Général	12
D. — Dépenses en capital	13
E. — Ressources en capital	13
II. — LES DÉPENSES	13
A. — Les charges de fonctionnement	13
B. — Les dépenses en capital	26
III. — LE FINANCEMENT DES DÉPENSES	30
A. — Les recettes d'exploitation	30
B. — Les recettes en capital	33
IV. — TABLEAUX RÉCAPITULATIFS	34
A. — Ensemble du budget	34
B. — Branche POSTE	36
C. — TÉLÉCOMMUNICATIONS	40
D. — Comptes prévisionnels	43
DEUXIÈME PARTIE	45
ACTIVITÉS ET VUES D'AVENIR DES DEUX GRANDES EXPLOITA- TIONS	45
I. — LA POSTE	45
A. — Les chiffres clés	45
1) Évolution des masses budgétaires et de l'activité	45
2) Les principales orientations de la Poste	46
B. — Le programme d'investissement pour 1984	49
C. — Les moyens de fonctionnement	50
D. — L'équilibre financier	50
II. — LES TÉLÉCOMMUNICATIONS	51
A. — Généralités	51
B. — Actions prioritaires en 1984	52
C. — Développement des services nouveaux	55
D. — Moyens à mettre en œuvre	56

TROISIÈME PARTIE	57
OBSERVATIONS ET AVIS	57
1. — La rémunération des fonds libres des Chèques Postaux	57
2. — Le versement au budget général	57
3. — L'absence de création d'emplois	58
4. — L'acheminement du courrier par T.G.V.	59
5. — Nouvelle nomenclature du projet de budget	59
6. — Cessation anticipée d'activité des agents	60
7. — Les pertes de change	60
8. — L'équipement des services généraux	61
9. — Le livret d'épargne populaire	62
10. — Les investissements des Télécommunications	62
11. — Le programme « Recherche et développement en matière de Télécommunications	63
12. — Les programmes réseau large bande et vidéotex	63
13. — Le développement de la filière électronique	64
14. — Les modifications affectant l'équilibre financier prévisionnel du budget de 1983	64
15. — L'exécution du budget de 1982	65
16. — La complémentarité de la Poste et des Télécommunications	65
17. — La charte de gestion à moyen terme des Télécommunications	66
18. — L'utilisation du micro-ordinateur standard dans les bureaux de poste ..	67
19. — La charte de gestion de la Poste	68
20. — Le point sur les filiales	68

I. — PRINCIPALES OBSERVATIONS DE LA COMMISSION

Les orientations du Gouvernement ont placé, pour 1984, la préparation du Budget sous le double signe de la rigueur et de l'assainissement économique.

Le projet de budget des PTT traduit la volonté du Gouvernement de rétablir les équilibres externes et internes dans ce cadre de rigueur nécessité par la conjoncture économique.

Toutefois, il doit permettre de poursuivre les actions entreprises tout en intégrant les besoins spécifiques de l'Administration des P.T.T.

Certains aspects du budget, exposés ci après, feront l'objet d'une attention particulière. Il convient de souligner plus spécialement :

a) l'absence de création d'emplois qui correspond aux orientations générales définies par le Gouvernement. Cependant, grâce à la modernisation des Services ou à leur restructuration, des transformations d'emplois permettront des redéploiements. Dans le cadre budgétaire existant, des créations d'emplois, compensées par des suppressions, ont été ainsi autorisées afin de renforcer le taux d'encadrement et d'assurer une meilleure répartition des effectifs dans les différents secteurs d'activité.

Précisons qu'un ajustement de 161 millions de francs est affecté aux mesures indemnitaires et statutaires. Il est regrettable que le problème du reclassement des Receveurs Distributeurs n'ait pu faire l'objet d'un début de solution.

b) L'ajustement des crédits de fonctionnement consacrés au service social est de 62 millions de francs. Ainsi le budget social atteindra en 1984, 933,1 millions de francs, dont 374,5 millions de francs d'autorisations de programme affectés aux investissements sociaux.

c) La participation du budget des P.T.T. au financement de la filière électronique à hauteur de 3,4 milliards de francs. Ce financement sous la responsabilité du Ministère des PTT ne risque-t-il pas de

compromettre la poursuite de la modernisation des équipements et des réseaux.

d) La prise en charge pour la troisième fois par le budget général d'une partie des frais de transport et de distribution de la presse aux abonnés. Le versement du budget général est pour 1984 de 1 433 millions de francs, soit 197 millions de plus qu'en 1983 même si cette augmentation n'est pas tout à fait conforme aux règles de calcul adoptées en 1982.

e) La baisse du taux de rémunération par le Trésor des fonds libres des chèques postaux mis à sa disposition.

Ce taux fixé en 1979 à 6,5 % a été diminué d'un point dans le projet de budget actuel, dans le même temps où sa réactualisation était demandée. Il convient de rappeler que pour être en harmonie avec le coût du service des chèques postaux et avec les taux pratiqués sur le marché, la rémunération, devrait être équivalente à celle des livrets de caisse nationale d'épargne ou mieux encore à celle pratiquée sur le marché monétaire.

Cette diminution du taux, pénalise fortement la capacité budgétaire de financement de la Poste qui enregistre ainsi une perte potentielle de 1 085 millions de francs pour un montant d'avoirs des dépôts des particuliers aux chèques postaux, s'élevant à 108 545 millions de francs.

f) Alors que le service des Télécommunications a été doté d'une Charte de gestion en 1983 le service des Postes semble oublié. Cette situation ne peut qu'aggraver un climat déjà perturbé.

II. — EXAMEN EN COMMISSION.

Au cours de sa séance du 18 octobre 1983 la Commission des Finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la Nation, réunie sous la présidence de M. Edouard Bonnefous, Président, a procédé, sur le rapport du M. Louis Perrein, rapporteur spécial, à l'examen du Budget annexe pour 1984 des Postes et Télécommunications.

Le Rapporteur spécial a indiqué que le total du Budget des P.T.T. s'élève à 155,7 milliards de francs, soit une augmentation de 8,9 % par rapport au budget voté en 1983, et a estimé que trois points devaient être particulièrement soulignés : l'absence de création d'emplois, le financement de la filière électronique, la rémunération des fonds des chèques postaux.

La progression des recettes d'exploitation des P.T.T. s'élève à 8,1 %, compte tenu notamment de la subvention de fonctionnement de 1 433 millions de francs versée par le budget général et destinée à couvrir en partie le déficit des transports de la presse aux abonnés.

M. Louis Perrein a notamment précisé que la branche des Télécommunications a connu un accroissement des tarifs et du nombre des abonnés. L'augmentation des recettes de cette branche est de 13,9 %.

L'analyse des dépenses en capital a fait ressortir une augmentation de 9,53 % des autorisations de programme et de 7,14 % des crédits de paiement. Les besoins de financement seront au total de 19,17 milliards de francs.

Le montant total des autorisations de programme est de 33,9 milliards de francs, comprenant 3,4 milliards de francs affectés à la filière électronique.

Le rapporteur spécial a souligné que le budget des P.T.T. reversait 2 097 millions de francs à un « Fonds de réserve sur résultats affecté aux recettes du budget général. »

Il a en outre précisé qu'aux 33,9 milliards d'investissement s'ajoutaient 2 milliards d'autorisation de programme des sociétés de financement des Télécommunications.

M. Louis Perrein a enfin évoqué les grèves dans les centres de tri postal en soulignant que le Gouvernement avait voulu supprimer des Services ne correspondant plus aux besoins de certains trafics.

M. Stéphane Bonduel a insisté sur le rôle de service public des Postes et souhaité que notamment en milieu rural les horaires d'ouverture des Bureaux de poste soient adaptés aux horaires de travail de la population.

M. Pierre Gamboa a, pour sa part, souligné le rôle pilote de la branche Télécommunications et évoqué les regroupements industriels en cours dans ce secteur. Il a, à cette occasion, souhaité que toutes les potentialités industrielles, notamment en matière de micro-mécanique et de fibres optiques, soient utilisées, alors que nos besoins en ce domaine ne sont couverts qu'à hauteur de 20 p. 100.

M. Pierre Croze a souhaité avoir des précisions sur la décomposition des frais financiers et sur les versements affectés au budget général.

M. André Fosset a rappelé les nécessités de l'organisation de la grève dans les services publics et les inquiétudes causées aux entreprises par la grève des centres de tri postal. Il s'est interrogé sur le caractère de débudétisation que revêt le budget des P.T.T. cette année.

M. Maurice Blin, rapporteur général, a interrogé le rapporteur spécial sur l'évolution des excédents d'exploitation qui croissent apparemment de 42,75 p. 100 par rapport à 1983 et sur la part des emprunts lancés, libellée en monnaie étrangère.

M. Edouard Bonnefous a souligné l'importance considérable des équipements des Télécommunications par rapport à la branche des Postes et s'est inquiété du déséquilibre entre ces deux branches, et de la dégradation de la qualité du service postal.

M. Maurice Blin, rapporteur général, rappelant que le budget des postes et télécommunications est le plus important des budgets civils, a estimé que celui-ci est d'une lecture malaisée et qu'un important effort

de clarification de la présentation des crédits devait être entrepris. Il a émis des réserves sur la ponction opérée pour 1984 sur ce budget. Enfin, il a souhaité que la poste ne souffre pas d'un déséquilibre trop grand par rapport aux télécommunications.

Après que M. Louis Perrein ait répondu aux différents intervenants, la Commission a alors adopté les conclusions de son rapporteur spécial et décidé de soumettre les crédits des postes de télécommunications à l'appréciation du Sénat.

AVANT PROPOS

En présentant le projet de budget annexe des Postes et Télécommunications de 1983 à l'examen de nos collègues, j'avais indiqué que je ne pourrais le faire dans les mêmes termes et avec les mêmes accents qu'un an plus tôt.

En effet le budget pour 1983 se différencie sensiblement de celui de 1982. Il portait déjà la marque de la situation économique internationale qui obligeait le gouvernement à s'engager dans la voie de la rigueur.

Le budget de 1984, continue dans cette voie, avec des dispositions toujours rigoureuses commandées par l'obligation d'intégrer les contraintes de la conjoncture économique nationale et internationale.

Ainsi à l'image du budget général de l'Etat préparé dans le souci de rétablir rapidement les équilibres traditionnels sans sacrifier l'avenir, le budget annexe des Postes et Télécommunications traduit la volonté de ce grand service public de poursuivre les actions entreprises dans le cadre de sa constante et indispensable vocation socio-économique.

Mes réflexions, remarques, critiques et observations sont comme à l'habitude formulées en tenant compte des difficultés de l'heure mais aussi dans le plus grand intérêt du service public. Tel est je crois le désir profond du Sénat.

*
* *

NB. Nos collègues ne s'offusqueront pas dans certains tableaux qui suivent, des différences dans les totaux des rubriques partielles. La dérive, parfois sensible provient d'arrondissement à la dizaine près. Nous avons reporté les totaux du « bleu ».

L'IMPORTANCE DU BUDGET ANNEXE DES POSTES ET TELECOMMUNICATIONS

Il est toujours intéressant d'avoir une vue globale de ce budget et d'apprécier son évolution dans le temps.

NIVEAU BRUT DU BUDGET ANNEXE

Années	Niveau d'équilibre brut (en millions de francs)	Pourcentages d'augmentation
1977.....	71 905	»
1978.....	84 442	+ 18,8 %
1979.....	101 944	+ 17,1 %
1980.....	119 392	+ 17,1 %
1981.....	123 807	+ 3,6 %
1982.....	147 035	+ 18,7 %
1983.....	168 347	+ 14,4 %
1984.....	190 963	+ 13,4 %

Il est indispensable de préciser que le niveau brut tient compte de l'ensemble des prestations virements entre fonctions, jeux d'écritures de régularisation, toutes rubriques dont la lecture rend plus claire la présentation du budget et qui permet d'apprécier plus justement les places respectives des deux grandes directions générales. En ne tenant pas compte des écritures de régularisation et prestations réciproques on peut se limiter à la présentation au niveau net ainsi que le fait ressortir le tableau qui suit.

NIVEAU NET DU BUDGET ANNEXE

Années	Niveau d'équilibre net (en millions de francs)	Pourcentages d'augmentation
1977.....	59 426	»
1978.....	70 430	+ 18,3 %
1979.....	80 803	+ 14,8 %
1980.....	90 948	+ 12,5 %
1981.....	100 211	+ 10,1 %
1982.....	122 405	+ 22,1 %
1983.....	142 909	+ 16,7 %
1984.....	155 651	+ 8,9 %

PREMIÈRE PARTIE

EXAMEN DES CRÉDITS ET DES MOYENS PAR GRANDES MASSES

Les grandes masses du projet de budget peuvent être appréciées en consultant les différentes parties des deux tableaux qui suivent.

PREMIÈRE SECTION : FONCTIONNEMENT

(en millions de francs)

Rubriques	Projet de budget pour 1984	Budget de 1983	Variations en pourcentage
A. — Recettes			
— Recettes proprement dites..	136 478	127 065,2	+ 7,4 %
— Travaux faits par l'Administration par elle-même	2 558	2 230	+ 14,7 %
— Prestations entre fonctions principales	2 196	2 117	+ 3,7 %
— Autres écritures de régularisation	2 400	»	»
Totaux	143 632	131 412,2	+ 9,2 %
B. — Dépenses			
— Dépenses proprement dites..	113 278,7	108 204,2	+ 4,6 %
— Amortissements	19 917	17 283	+ 15,2 %
— Prestations entre fonctions principales	2 196	2 117	+ 3,7 %
— Versement à la dotation de la CNE	201,4	167,2	+ 20,3 %
— Autres écritures de régularisation	4 060	2 880	+ 40,9 %
Totaux	139 653,1	130 651,4	+ 6,8 %
— Excédent (A-B) d'exploitation	+ 3 979,4	+ 760,8	+ 423,5 % (1)

(1) Ce pourcentage est indicatif et ne reflète pas la réalité dans la mesure où le versement au budget de l'Etat était en 1983 de 2 000 millions inscrits dans le compte d'exploitation — et donc venait en déduction de l'excédent comptable — alors que pour 1984 il figure aux comptes d'opération en capital sous la rubrique « Fonds de réserve sur résultats ». Soit un excédent comptable réel en pourcentage de + 42,75 %.

DEUXIÈME SECTION : OPÉRATIONS EN CAPITAL

(en millions de francs)

Rubriques	Projet de budget pour 1984	Budget de 1983	Variations en pourcentage
A. — Ressources			
— Excédent d'exploitation ..	3 979,4	760,7	+ 423,5 %
— Dotation de la C.N.E.	201,4	167,2	+ 20,3 %
— Amortissements	19 917	17 283	+ 15,2 %
— Produit des emprunts	19 173,1	15 844	+ 21 %
— Ecritures de régularisation	4 060	2 880	+ 40,9 %
Totaux	47 330,8	36 934,9	+ 26,3 %
B. — Dépenses			
— Remboursements d'emprunts	7 346	6 716	+ 9,5 %
— Productions d'immobili- sations par l'Administration pour elle-même	2 558	2 230	+ 14,7 %
— Dépenses d'équipement (1)	35 027	27 988,9	+ 25,1 %
— Ecritures de régularisation	2 400	»	»
Totaux	47 331	36 934,9	+ 28,1 %

(1) y compris le versement au budget général des 2 097 millions sous la rubrique (page 49 du « bleu ») « Fonds de réserve sur résultats. »

I. — REMARQUES GÉNÉRALES SUR LES GRANDES MASSES

A. — RECETTES ET DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT :

Les produits des taxes espérés pour 1984 s'élèvent à 102 297 millions de francs à comparer aux 94 651 millions de francs de 1983, soit un accroissement de 8 % environ. A remarquer que le produit des Télécommunications est sensiblement le double de celui de la Poste.

L'accroissement du produit des taxes et des produits d'exploitation en général tient compte de l'évolution du trafic prévu + 1,8 % pour la Poste par rapport à 1983 corrigé et + 7,4 % en ce qui concerne les communications téléphoniques échangées à partir des postes d'abonnés : la plus grande partie du trafic des Télécommunications.

Les évaluations tiennent compte en année pleine des modifications tarifaires intervenues ou à intervenir en 1983 et de certains ajustements susceptibles d'être appliqués en 1984.

Dans l'ensemble les recettes de fonctionnement présentent un accroissement de 7,4 % pour les seules recettes proprement dites. En

1983 le pourcentage correspondant était de 14,3 % et en 1982 de 21,4 %.

L'année 1984, première année du IX^e Plan est donc, tout au moins dans les prévisions, une année de démarrage lent.

Pour ce qui concerne les dépenses, de 108 204 millions de francs en 1983 elles passent à 113 278 millions de francs en 1984 soit un accroissement très réduit de 4,6 % contre 17,3 % en 1983 et 25,9 % en 1982.

B. — EXCEDENTS D'EXPLOITATION :

La consultation du compte prévisionnel de résultat — nouvelle dénomination du compte d'exploitation — fait ressortir au titre des Télécommunications un solde créditeur de 5 857,6 millions de francs ; au titre de la Poste 201,4 millions de francs sont affectés à la dotation de la Caisse Nationale d'Épargne et un solde débiteur de 1 878,1 millions de francs apparaît. L'excédent d'exploitation comme tous les ans est affecté à la deuxième section du budget annexe où il constitue une partie utile des ressources en capital servant au financement des dépenses d'investissement.

C. — PARTICIPATION DU BUDGET GENERAL DE L'ETAT :

Le projet de budget annexe pour 1984 comporte une participation du Budget général de l'Etat sous la forme d'une subvention de 1 433 millions de francs, en augmentation de 197 millions de francs sur celle de 1983 et de 297 millions de francs sur 1982.

Cette subvention (voir page 25 du « Bleu ») qui fait l'objet du chapitre 74-01 est la contribution du Budget général au coût du transport de la presse associative pour 132 millions de francs et de la presse des éditeurs pour 1 301 millions de francs.

A remarquer que le pourcentage d'augmentation de 1983 sur 1982 était de 8,8 %. Il est de 15,9 % en 1984 par rapport à 1983. Il est souhaitable que cette progression continue.

D. — DEPENSES EN CAPITAL :

Les dépenses en capital passent de 36 934,9 millions de francs en 1983 à 47 331 millions de francs en 1984 soit + 28,1 % par rapport à 1983. Il faut souligner dès maintenant que le montant des dépenses en capital incorpore les dotations relatives à la filière électronique, également celle de la contribution aux apports de fonds propres de l'Etat aux entreprises de la filière électronique et enfin celle concernant le fonds de réserve sur résultats affectés aux recettes du budget général.

E. — RESSOURCES EN CAPITAL :

Comme chaque année depuis longtemps une des rubriques importantes est le « Produit des Emprunts » qui, pour 1984, atteint le montant record de 19 173 millions de francs contre 15 844 millions de francs en 1983.

La dotation aux comptes d'amortissement et de provisions qui s'élève à 19 917 millions de francs, constitue le poste le plus important de ces ressources.

Les autres ressources résultent de la prise en compte des écritures de régularisation ayant leur contrepartie dans le compte prévisionnel de résultat soit 4 060 millions de francs et l'excédent d'exploitation, dont 3 979,5 millions de francs affectés aux opérations en capital, et 201,4 millions de francs destinés à la dotation de la Caisse Nationale d'Epargne.

II. — LES DÉPENSES

Les examens respectifs des détails des dépenses de fonctionnement et des travaux d'investissement relatifs à la deuxième section traduisent l'activité de l'entreprise P.T.T. pour 1984.

A. — LES CHARGES DE FONCTIONNEMENT

(en millions de francs)

Nature	Projet de budget pour 1984	Budget de 1983	Variations en pourcentage
Services extérieurs.....	10 608,2	9 458,9	+ 12,1 %
Autres services extérieurs....	4 266,0	3 876,0	+ 10,6 %
Impôts et taxes et versements assimilés.....	1 642,6	1 538,2	+ 6,7 %
Charges de personnel.....	62 005,6	57 087,6	+ 8,6 %
Charges financières.....	33 824,6	33 587,4	+ 0,7 %
Charges exceptionnelles.....	931,5	655,8	+ 42,1 %
Dotations aux amortissements - Provisions.....	19 917,0	17 283,0	+ 15,2 %
Transferts de produits et résultats.....	10 436,8	5 925	+ 76,1 %
Totaux.....	143 632,6	129 412,2	+ 10,9 %

Il est important de signaler que la présentation des différentes parties des charges de fonctionnement par nature est sensiblement différente de la présentation habituelle en vigueur depuis de nombreuses années.

Cette nouvelle présentation a l'avantage de la simplification : 8 divisions par nature de charges remplacent les 8 divisions habituelles mais chacune des divisions actuelles dont fait état la récapitulation de la page 46 du « Bleu » est exposée avec le détail par chapitre aux pages 44 et 45. Il faut reconnaître que les regroupements adaptés sont une bonne chose et la présentation nouvelle gagne en clarté et facilite sensiblement la lecture du document budgétaire. Cette présentation déroutante pour beaucoup de nos collègues répond cependant à un souci de clarté et s'inscrit dans les recommandations de la Direction de la Comptabilité Publique.

L'examen du tableau donne une idée précise de l'activité de l'entreprise telle qu'elle est escomptée pour 1984. L'accroissement de 10,9 % est bien moins satisfaisant que celui de 1983 — 18,8 % — et encore moins que celui de 1981 qui atteignait 21,6 %. De plus les charges de personnel passent de 57 087 millions de francs à 62 005 millions de francs soit seulement + 8,6 % contre + 11,2 % en 1983 et + 19,5 % en 1982.

L'accroissement important de la rubrique « Transferts de produits et résultats » avec + 76,1 % et 4 511 millions de francs, intègre l'augmentation des dotations aux amortissements et provisions soit + 15,2 % et 2 634 millions de francs et l'accroissement de 12,1 % des « Services extérieurs » qui de 9 458,9 millions de francs passent à 10 608 millions de francs.

Le détail de chacune des rubriques par nature va faire l'objet d'un examen particulier dans les lignes qui vont suivre.

1. — Les Services extérieurs :

Cette rubrique comprend trois chapitres :

— 61.01 — Biens et services de consommation courante dont la dotation de 5 760 millions de francs en 1983 passe en 1984 à 6 324,6 millions de francs.

— 61.02 — Locations immobilières — pour un montant de 783,6 millions contre 738,6 en 1983.

— 61.03 — Redevances de crédit-bail versées aux sociétés de financement des Télécommunications pour 3 500 millions de francs contre 2 960 millions de francs en 1983.

Nos collègues pour plus de précision pourront se reporter aux pages 103, 122 et 146 du Bleu intéressant respectivement la Poste, les Télécommunications et les Services Généraux.

Remarquons que la rubrique comprend cette année pour la première fois les indications concernant les redevances de crédit-bail payées aux sociétés de financement des Télécommunications dont l'ajustement de dotation pour 1984 s'élève à + 540 millions de francs (page 123 du Bleu).

2. — Les autres Services extérieurs :

Ce nouvel intitulé remplace la dénomination ancienne « Transports et Déplacements » et fait l'objet des deux chapitres 62.01 et 62.02 au lieu de 64.01 et 64.02.

Les intitulés anciens des chapitres ont été conservés à savoir « Déplacements de personnel » pour ce qui concerne le chapitre 64-01 et « Transports de matériels et correspondances » pour le chapitre 64-02.

La dotation concernant les déplacements de personnel augmente de 11 % passant de 1 693,8 millions de francs à 1 891,3 millions de francs soit en plus 197,5 millions de francs.

Celle relative au transport des correspondances et du matériel de 2 182,2 millions de francs à 2 374,6 millions de francs s'accroît de 192,4 millions de francs et de 8 %.

La partie la plus importante de cette rubrique intéresse la Poste pour les 2/3, le 1/3 restant étant relatif aux Télécommunications.

3. — Impôts, taxes et versements assimilés :

C'est le nouveau titre de la rubrique « Impôts et taxes » limitée au chapitre 63-01 au lieu de 62-01.

La dotation globale est de 1 642,6 millions de francs contre 1 538,2 en 1983 soit en plus 104,3 millions de francs.

4. — Les charges de personnel :

Nouvelle appellation de la rubrique ancienne « Frais de personnel » elle fait l'objet des chapitres 61-01 à 61-10 et du chapitre 61-20. Les titres anciens de chacun de ces chapitres ont été conservés mais les numéros vont du 64-01 au 64-10 et comprennent également le chapitre 64-20.

Les charges de personnel atteindront en 1984 62 005,7 millions de francs. C'est le poste le plus important des charges de fonctionnement du budget annexe. Il reflète le souci de l'Administration de s'en tenir aux augmentations des traitements.

Si l'on compare les frais globaux de personnel soit 62 005,7 millions de francs à l'ensemble des charges de fonctionnement soit 143 632,6 millions de francs on peut en déduire le pourcentage correspondant de 43,1 %, sensiblement en retrait par rapport à 1983 où l'on notait 44,3 %. Évidemment il ne peut être question de faire des comparaisons avec les années antérieures à 1983. Pour mémoire rappelons seulement que les dépenses de personnel représentaient 48,6 % en 1975 et 48,2 % en 1981. L'absence de création d'emplois en 1983 et 1984 y est pour quelque chose ! !

Si l'on compare maintenant les 38 706 millions de francs représentant les frais de personnel de la Poste aux 35 536 millions de francs de 1983 on constate un accroissement de 8,9 %. Aux Télécommunications le pourcentage résultant de la comparaison des 21 551 millions de francs de l'an dernier aux 23 299,7 millions de francs de 1984 est de 8,1 %.

Il est intéressant de noter le montant des « mesures nouvelles » en matière de frais de personnel au titre de 1984. En effet les dépenses en la matière s'élèvent à 3 333,3 millions de francs pour 58 672,2 millions de francs en services votés. Les chiffres correspondants étaient de 3 668 millions pour 53 419 millions de francs en 1983 et 5 411 millions pour 45 895 millions en 1982.

La décélération est importante : 5 411 millions en 1982, 3 668 en 1983 et 3 333 en 1984 soit - 32,2 % en 1983 et - 9,1 % en 1984. Si

l'on compare 1982 et 1984 la chute est de plus de 38 % ce qui est considérable !

- Les mesures acquises concernent comme à l'habitude :
 - des transferts, virements et mouvements d'ordres
 - des extensions en année pleine
 - des ajustements de crédits évaluatifs ou provisionnels
 - des applications de textes.

Les crédits relatifs à ces mesures couvrent les dépenses de traitements, de cotisations sociales, de primes et indemnités diverses.

- Les mesures nouvelles :

Plus encore que les autres années nos collègues pourront juger du peu d'importance des dépenses en « mesures nouvelles » en faisant le rapprochement entre leur montant, 3 333,3 millions de francs et celui des frais de personnel soit 62 005,6 millions de francs.

Cette dépense ne représente en effet que 5,3 % du montant global des charges de personnel, 2,3 % du montant des charges de fonctionnement et 2,1 % du montant global des dépenses du budget annexe.

a. — *Les créations d'emplois :*

Comme en 1983, ce projet de budget pour 1984 ne comportera aucune création d'emploi.

C'est la traduction des directives définies par le Premier ministre. Ces mesures pourraient d'ailleurs être reconduites pendant les années du IX^e Plan si l'on se rapporte aux déclarations du Ministre chargé du Plan lors de la présentation des 12 projets de loi définissant les 12 plans d'équipement prioritaire d'ici à 1988 (P.E.P.).

Les pages 99, 100, 101 et 102 pour la Poste ; 119 et 120 pour les Télécommunications et 143 pour les Services Généraux présentent des réaménagements où les créations sont équilibrées rigoureusement par les suppressions correspondantes.

Au surplus la consultation des pages 176 et 177 permet de constater que les effectifs au 31 décembre 1984 sont rigoureusement les mêmes qu'au 31 décembre 1983 soit 449 887 emplois et 67 502 615 heures d'utilisation d'auxiliaires.

b. — Les crédits sociaux :

La situation est un peu meilleure qu'en 1983. L'ajustement de 1984 s'élève en effet à 62 millions de francs : il était de 38 millions de francs en 1983 mais atteignait 80 millions de francs en 1982.

La dotation de 62 millions de francs est répartie comme suit :

— 20,6 millions de francs au titre de la reconduction des crédits sociaux obtenus en 1983 du budget des charges communes

— 41,3 millions au titre des mesures spécifiques aux P.T.T.

Les dotations des crédits sociaux ont varié ainsi qu'il suit depuis 1978 :

1978 = 40 millions	1982 = 80 millions
1979 = 39,3 millions	1983 = 38 millions
1980 = 45 millions	1984 = 62 millions
1981 = 39,5 millions	

c. — Majoration de la prime de résultat d'exploitation :

La prime passe en 1984 de 3 483 francs à 3 658 francs soit une augmentation de 175 francs ce qui donne 5,2 % en plus donc un accroissement très près du taux d'inflation prévu pour 1984.

Il faut signaler que pour 1983, la 2^e fraction de la prime payable en septembre a été amputée de 44 francs pour tenir compte de la limitation à 8 % de l'augmentation des prix. Il faut reconnaître que le taux plein prévu à l'origine par rapport à celui de 1982 représentait 9,2 % d'accroissement.

Il serait souhaitable, pour éviter tout malentendu que l'on établisse une fois pour toutes des bases d'accroissement rationnelles de ladite prime.

d. — Les mesures indemnitaires :

En plus de la prime de résultat d'exploitation il faut citer :

— la revalorisation de 5 % de l'indemnité de gérance et responsabilité

— la revalorisation de 13,4 % de l'allocation spéciale provision des ingénieurs

— la revalorisation de 5 % de l'indemnité d'intérim

— l'augmentation de 280 à 343 francs de l'indemnité de sujétions spéciales des Chefs de division.

— l'augmentation à 79 francs de l'indemnité de technicité pour utilisation des machines comptables

— l'indemnité spéciale des ouvriers d'état du S.R.T.P. et du CNET accrue de 105 à 147 francs

— l'indemnité de recherches du personnel du CNET et du S.R.T.P. revalorisée de 105 à 147 francs

— l'accroissement de 45 à 71 francs de l'indemnité mensuelle pour travaux dangereux

— l'augmentation de 180 à 251 francs en faveur des agents chargés du contrôle de fabrication des articles d'habillement etc etc.

Nos collègues voudront bien se reporter aux pages correspondantes du « Bleu » pour avoir les compléments d'information qu'ils souhaitent aussi bien pour la Poste, les Télécommunications que les Services Généraux. Rappelons que les Services Généraux comprennent les deux directions horizontales du Personnel et des Affaires Sociales et du Budget et de la Comptabilité.

5. — Les charges financières :

C'est le nouvel intitulé de la rubrique qui l'an dernier était désignée sous le titre « Frais financiers » et comprenait les « frais financiers proprement dits » et les « intérêts à servir aux déposants de la Caisse Nationale d'Epargne. »

Les charges financières comprennent désormais trois parties et trois chapitres différents :

— les « frais financiers » faisant l'objet du chapitre 66-01

— les « Intérêts à servir aux déposants de la Caisse Nationale d'Epargne » faisant l'objet du chapitre 66-02

— les « pertes de change » du chapitre 66-03

5.1. — Les « frais financiers » comportent une dotation de 13 336,3 millions de francs contre 12 777,4 millions de francs en 1983.

L'augmentation en mesures acquises est donc de 4,3 %. Ces frais financiers sont composés de trois articles n° 10 pour la Poste, n° 20 pour les Télécommunications, n° 90 pour le service des emprunts.

- l'article 10 relatif à la Poste fait état d'une dotation de 1 million de francs, en diminution de 4,5 millions de francs par rapport à 1983 où 5,5 millions de francs étaient prévus. En se reportant à la page 152 du « Bleu » nos collègues pourront constater que cette contraction affecte des frais de banque et des frais de Trésorerie.

- l'article 20 relatif aux Télécommunications fait état d'une dotation de 2 571 millions de francs, plus élevée de 816 millions que celle de 1983 qui atteignait 1 755 millions de francs. Cette dépense représente la charge financière que constituent les intérêts intercalaires calculés sur les avances faites par les Sociétés de financement des Télécommunications aux constructeurs : ces intérêts sont payés par l'Administration des P.T.T.

A ce sujet nos collègues qui veulent être renseignés dès maintenant sur le supplément de charges du budget de 1984 provenant de l'intervention des sociétés de financement pourront se reporter :

- + à la page 72 du Bleu où ils auront connaissance des 816 millions supplémentaires concernant les intérêts intercalaires dont il a été déjà question

- + à la page 89 où est indiqué un crédit de 267 millions de francs représentant le montant de la T.V.A. sur les paiements prévus en 1984 au bénéfice de ces sociétés

- + à la page 123 qui donne toutes indications concernant le supplément de 540 millions de francs représentant l'ajustement de la dotation relative aux redevances de crédit bail versées aux sociétés.

- Le service des Emprunts (article 90) qui en 1983 s'élevait à 11 016,8 millions de francs atteint pour 1984 10 764,3 millions de francs donc en légère diminution par rapport à l'an dernier qui avait enregistré une augmentation de 53,6 %.

La charge reste quand même très élevée mais cette dépense en mesures acquises représente une obligation impérieuse à l'égard des souscripteurs des années passées.

A ce sujet nos collègues pourront consulter les tableaux suivants qui renseignent sur les différentes émissions réalisées en 1982 et une partie de 1983 ainsi que sur l'émission permanente des bons des Postes et Télécommunications.

EMPRUNTS SOUSCRITS EN 1982

— Emprunts publics P.T.T.

En 1982	Montant brut en MF
16,90 % juin 1982	1 200
16,20 % novembre 1982	1 650
	<hr/>
	2 850
 En 1983	
14,80 % mai 1983	1 437

BONS D'ÉPARGNE P.T.T.

En 1982	Montant brut en MF
Du 1 ^{er} janvier au 31 décembre	1 662
En 1983	
Jusqu'au 31 juillet	872

EMPRUNTS DE LA C.N.T.

En 1982	Montant brut en MF	
Tirage eurocrédits 20 M \$	115	taux variable
Tirage eurocrédits 40 M \$	230	taux variable
Tirage eurocrédits 30 M \$	173	taux variable
Eurocrédit 160 M \$	851	taux variable
Tirage eurocrédits 25 M \$	144	taux variable
Eurofrancs	83	17,4 %
Tirage 2 tranches eurocrédits 25 M \$	147	taux variable
100 M francs suisses	322	7,25 %
Prêt bancaire 200 M FF	200	17,10 % mars 82
Emprunt obligataire 20 000 M yens	510	8,20 % mars 82
Emprunt obligataire 1 000 M FF	1 000	16,90 % avril 82
Emprunt obligataire 550 M \$ tranche de 275 M \$	1 717	taux variable
Eurocrédits 25 M \$	154	taux variable
Emprunt 550 M \$ - 2 ^e tranche de 275 M \$:		
tirage de 50 M \$	337	taux variable
tirage de 100 M \$	686	taux variable
Emprunt public de 500 M FF - 2 ^e tranche	26	16 % décembre 81
Emprunt 550 M \$ - 2 ^e tranche crédit 275 M \$		
tirage 55 M \$	375	taux variable
Emprunt obligataire 100 M DM	278	9,5 % juillet 82
Prêt bancaire 10 000 M yens	265	8,6 % juillet 82
Eurocrédit « Commercial Paper » 28 M \$	191	
Emprunt 550 M \$ - 2 ^e tranche crédit 275 M \$		
Tirage 70 M \$	495	taux variable
Emprunt obligataire 20 M \$	243	octobre 82
Emprunt privé 50 M \$	356	13,75 %
Emprunt obligataire 50 M \$	336	12 %
Eurocrédit tirage de 20 M \$	142	taux variable
	<hr/>	
	8 858	

ÉMISSION D'EMPRUNTS EN 1983

En 1983		
Emprunt obligataire 50 M \$	389	12 %
Crédit bancaire 78 M DM	220	9,20 %
Emprunt privé 95 M FS	314	taux variable
Emprunt privé 100 M Florins	257	8,5 % décembre 82
3 ^e tranche emprunt public (500 MF)	57	16 décembre 81

Emprunt obligataire 125 M Ecus	815	A 35 M 12 % B 35 M 12, 25 % - C 30 M 12,37 % - D 25 M 12,5 %
Emprunt obligataire 2 000 MF	2 000	15,60 %
Emprunt obligataire 200 M DM	567	7,75 %
Emprunt 200 M eurofrancs	200	9,50 %
Emprunt obligataire 100 M FS	342	5,50 %
Crédit bancaire 60 M FS	201	5,625 %
Eurocrédits 20 M \$	146	taux variable
Eurocrédits 20 M \$	146	taux variable
Prêt bancaire 150 MF	150	15,50 %
Placement privé 8,5 M DK	216	10 %
Emprunt obligataire 250 M \$	1 842	taux flottant
Placement privé de notes - 1 500 M FB	226	12,375 %
Placement privé 2 500 M FB	375	12,10 %
Emprunt public	2 300	14,50 %
	10 763	

Affectation des emprunts

Emprunts souscrits en 1982

Emprunts de la C.N.T.

Ils sont affectés en totalité aux dépenses d'investissement des Télécommunications.

Emprunts P.T.T. et Bons d'Epargne

Ils sont affectés en totalité à la branche POSTE. Le besoin de financement s'étant établi à 5 155 millions de francs, cette branche a dû compenser l'insuffisance des capitaux externes par un prélèvement sur le fonds de roulement. (voir la 3^e partie de ce rapport « observations et avis » § 15).

Emprunts souscrits en 1983

Emprunts de la C.N.T.

Ils sont utilisés pour la couverture du besoin de financement prévisionnel des Télécommunications.

Emprunt public et bons d'épargne

Ils servent à couvrir le besoin de financement de la Poste. Au 31 juillet une partie seulement des besoins était effectivement couverte.

5.2. — Au titre des « charges financières » et du chapitre 66-02 il convient maintenant d'examiner une des parties des charges les plus importantes du budget annexe se rapportant en totalité à la fonction Poste : les intérêts à verser aux déposants de la Caisse Nationale d'Épargne.

La charge en 1984 est prévue pour atteindre 18 964 millions de francs et comporte par rapport à 1983 une diminution de 1 074 millions de francs.

Il faut noter que le montant des intérêts est fonction de l'importance des avoirs existant sur les livrets au début de l'année compte tenu des intérêts capitalisés au 31 décembre précédent et de l'excédent des dépôts sur retraits en cours d'année.

En 1984, le montant des avoirs devrait atteindre 239 000 millions de francs l'excédent des dépôts en cours d'année s'élevant lui-même à 8 100 millions de francs.

Il est assez difficile, au demeurant, d'avoir une idée précise sur les mouvements en cours d'année qui dépendent des variations de la situation économique des disponibilités des particuliers et surtout de la concurrence d'autres formes d'épargne (L.E.P., C.O.D.E.V.I., Emissions obligataires, etc.).

5.3. — Le chapitre 66-03 « Pertes de change » constitue la 3^e partie de l'ensemble nouveau groupé sous le titre de « charges financières ». La dotation prévue atteint près du double de celle de l'an dernier 1 524 millions de francs contre 772 millions de francs en 1983.

Il faut noter une diminution de 18,5 millions de francs relatifs à la Poste et une augmentation de 770,8 millions de francs pour les Télécommunications. Ces diminutions et augmentations apparaissent aux page 96 du Bleu pour la Poste, et 116 pour les Télécommunications sous le titre, en mesures acquises, d'ajustement de diverses dotations de crédits évaluatifs et provisionnels.

6. — Les charges exceptionnelles :

Cette rubrique nouvelle remplace dans ses trois quarts la rubrique intitulée en 1983 « Frais divers de gestion » qui, l'an dernier, groupait trois chapitres :

- 66-01 Frais divers de gestion ;
- 66-02 Subventions diverses ;
- 66-03 Frais de contentieux et réparations civiles.

Les charges exceptionnelles pour 1984 comprennent quatre chapitres :

- 67-01 Frais divers de gestion (ex 66-01) ;
- 67-02 Subventions versées (ex 66-02) ;
- 67-03 Frais de contentieux et réparations civiles (ex 66-03) ;
- 67-04 Charges exceptionnelles (nouveau).

• Frais divers de gestion — La dotation s'élève pour 1984 à 429,8 millions de francs donc en augmentation de 86,3 millions de francs sur 1983 et 25 %. Ces charges se répartissent en 221,7 millions de francs pour la Poste, 158,9 millions de francs pour les Télécommunications et 49,1 millions de francs pour les Services Généraux.

Pour la Poste les frais divers de gestion concernent l'atténuation des pertes de caisse subies par les agents ; aux Télécommunications l'ajustement concerne les frais relatifs à la formation permanente et aux Services Généraux les dépenses relatives aux actions de publicité.

• Au titre des subventions versées le total des dépenses s'élève à 220,1 millions de francs contre 74,4 millions de francs de 1983. Ces 220,1 millions de crédits se répartissent en 57,2 millions de francs pour la Poste, 143,8 millions de francs pour les Télécommunications et 19 millions de francs pour les Services Généraux.

• En ce qui concerne les frais de contentieux et de réparations civiles le total des dépenses pour 1984 atteint 105,9 millions de francs se répartissant en 77,3 millions de francs pour la Poste, 27,4 millions pour les Télécommunications et 1,1 million de francs pour les Services Généraux. Ils sont en augmentation de 11,7 % par rapport à 1983, et figurent sous le titre « Ajustement de diverses dotations de crédits évaluatifs et provisionnels ».

• Les charges exceptionnelles ont une dotation de 175,7 millions de francs représentant par rapport aux 143,2 millions de francs de 1983 un supplément de 32,5 millions de francs soit 22,3 %. Il n'y a pas de mesures nouvelles, la dépense de 175,7 millions de francs est en totalité en « services votés ».

7. — Dotation aux amortissements et provisions

La rubrique comporte un seul chapitre lequel avec le n° 68-01 conserve la numérotation de l'an dernier.

La dotation globale s'élève à 19 917 millions de francs faisant ressortir une augmentation de 2 634 millions de francs et 15,2 % d'accroissement.

La Poste est intéressée au niveau de 1 280 millions de francs. Les Télécommunications sont concernées pour 18 637 millions de francs.

L'articulation se retrouve en consultant la page 153 du Bleu sous le titre « Dépenses d'ordre » Fonctionnement — Moyens des services.

La ventilation par branche intéresse la Poste pour un supplément de 90 millions de francs en mesures nouvelles et les Télécommunications pour un surplus de 2 544 millions toujours en mesures nouvelles.

8. — Transfert de produits et résultats

C'est la nouvelle rubrique des « dépenses de fonctionnement » de la 1^{re} section dont le montant s'élève à 10 436,8 millions de francs contre 5 925 millions de francs en 1983 soit en plus 4 511,8 millions de francs et 76,1 % d'accroissement. On retrouve la numérotation des chapitres comme en 1983 soit 69-01, 69-02, 69-03 et 69-07.

- « Prestations de service entre fonctions principales relatives à l'exercice en cours » — Ce titre du chapitre 69-01 est un peu plus développé qu'en 1983. La dotation de 2 196 millions de francs dépasse, du fait de 79 millions en mesures nouvelles celle de 1983 qui était de 2 117 millions de francs. Le partage se fait à raison de 653 millions pour la Poste dont en plus 108 millions en mesures nouvelles et 1 543 millions dont en moins 29 millions en mesures nouvelles pour les Télécommunications.

Les détails sont donnés à la page 153 du Bleu.

- « Diminution des stocks » — le chapitre correspondant 69-02 ne comporte aucune inscription.

- Les « Écritures diverses de régularisation » comportent une dotation de 4 060 millions de francs en augmentation de 1 180 millions de francs sur les 2 880 millions de francs de 1983.

• La dotation est entièrement consacrée aux Télécommunications, le détail concernant les achats de matériels et l'utilisation d'avances de T.V.A. est donnée à la page 154 du Bleu.

• « Excédent de l'exercice » — Tel est le titre du chapitre 69-07 qui globalement atteint pour 1984 4 180,8 millions de francs dont 3 979,4 millions sont affectés aux opérations en capital de la 2^e section et 201,4 millions versés à la dotation de la Caisse Nationale d'Épargne. La dotation globale de 4 180,8 millions de francs comporte 3 252,8 millions de francs en mesures nouvelles et 928 millions de francs en services votés. La ventilation des mesures nouvelles est donnée à la page 154 du Bleu soit 3 218,7 millions de francs affectés aux opérations en capital de la 2^e section du Budget annexe et 34,1 millions de francs affectés à la dotation de la Caisse Nationale d'Épargne.

B. — LES DÉPENSES EN CAPITAL

Les composantes des « dépenses en capital » sont plus nombreuses que les années précédentes en raison de la présentation nouvelle du budget et des chapitres nouveaux relatifs à la filière électronique.

1. — Remboursements d'emprunts et d'avances :

Il est prévu de rembourser pour 7 345,8 millions de francs d'emprunts et d'avances au titre de 1984 soit une augmentation de 631 millions par rapport à 1983 ce qui représente + 9,30 %. Les remboursements intéressent la Poste pour 2 717,3 millions de francs et les Télécommunications pour 4 628,6 millions de francs. La dotation de ce chapitre deviendra d'année en année de plus en plus importante du fait de l'accroissement constant de l'endettement de l'Administration des P.T.T. depuis une douzaine d'années.

2. — Dépenses d'équipement :

a). — *Les autorisations de programme.*

La dotation globale atteint 30 500 millions de francs contre 27 845 en 1983 soit en plus 9,5 %, ce qui apparaît en progrès sensible si l'on compare à 1983 (+ 0,52 %) mais reste loin des + 12,6 % de 1982.

En ce qui concerne les autorisations de programme relatives à l'équipement des Télécommunications, de 25 139 millions de francs elles passent à 27 609 millions de francs en 1984 soit + 9,8 %.

L'évolution des autorisations de programme concernant les dépenses d'équipements programmés des trois grandes fonctions sont données dans le tableau ci-après.

Rubriques	Projet de budget pour 1984	Budget de 1983	Variations en pourcentage
— Equipements de la Poste .	2 455	2 305	+ 6,5
— Equipements des Télécommunications	27 609,3	25 139	+ 9,8
— Equipements des Services Généraux			
— Poste	145	40	+ 262,5
— Télécommunications .	290,7	361	- 19,4
Totaux équipements programmés	30 500	27 845	+ 9,5

Les autorisations de programme de 1984 atteignent au total 33 900 millions de francs si l'on tient compte de 3 400 millions au titre de la filière électronique.

L'augmentation du montant des autorisations de programme provient de l'accroissement sensible des équipements des Télécommunications et peu des équipements de la Poste. Cependant avec + 6,5 %, la Poste est mieux servie qu'en 1983 marquée par une contraction des autorisations de programme de -2,1 %.

Sur les 30 500 millions de francs les Télécommunications reçoivent comme déjà indiqué 27 609 soit 90,5 % et si l'on calcule sur 27 900 millions c'est-à-dire avec la part des équipements des Services Généraux, la part de la Direction Générale des Télécommunications atteint 91,4 %, pourcentage sensiblement égal à celui de 1983 : 91,5 %.

Au titre des autorisations de programme il faut noter l'apport supplémentaire des sociétés de financement des Télécommunications pour un montant de 2 000 millions de francs. Disons encore que le recours aux Sociétés de financement des Télécommunications est particulièrement onéreux pour l'entreprise P.T.T.

b). — Les crédits de paiement :

Pour l'année 1984 le montant total des crédits de paiement s'élève à 47 331 millions de francs qui, comparés aux 36 935 millions de francs de 1983 représentent une augmentation de 10 396 millions de francs et + 28,1 %. Une partie de ces crédits de paiement servira à couvrir, à hauteur de 267 millions de francs les frais de T.V.A. résultant de l'intervention des sociétés de financement des Télécommunications.

En crédit de paiement sans autorisation de programme il faut également signaler la dotation déjà vue sous le titre « Remboursements d'emprunts et d'avances » pour 7 345,8 millions de francs soit en plus 9,3 %.

En mesures nouvelles les seuls crédits de paiement des équipements programmés des trois grandes fonctions atteignent 8 949,8 millions de francs contre 7 420 millions en 1983.

L'évolution depuis 1977 s'établit comme suit :

1977	— 6 920 millions
1978	— 6 161 millions
1979	— 7 029 millions
1980	— 7 005 millions
1981	— 6 018 millions
1982	— 6 806 millions
1983	— 7 420 millions
1984	— 8 949 millions

Remarquons que de 1983 à 1984 le volume des crédits de paiement pour les équipements de chaque fonction a légèrement progressé :

- POSTE de 2 206 millions à 2 770 millions de francs
- TÉLÉCOMMUNICATIONS de 25 166 millions à 26 474 millions
- SERVICES GÉNÉRAUX de 389 millions à 548 millions.

3. — Les autres dépenses en capital

- Développement de la filière électronique :

Au titre des autorisations de programme il est inscrit en 1984 pour 1 800 millions de francs d'engagements et 1 270,1 millions de francs de crédits de paiement.

Auparavant les autorisations de programme pour la filière électronique étaient inscrits au budget de l'Industrie et de la Recherche pour 2 125,9 millions de francs pour les opérations en cours au 31 décembre 1982 et 1 621 millions de francs au titre de 1983 ; au total 3 746,9 millions de francs.

S'ajoutent en 1984 dans le budget des P.T.T. les 1 800 millions d'engagement. Ainsi le programme filière électronique aura bénéficié de 5 546,9 millions de francs d'autorisation de programme pour les trois années.

Les crédits de paiement ouverts en 1982 et antérieurement s'élevaient à 1 557,9 millions de francs, ceux ouverts en 1983 étaient de 1 183 millions de francs. Au total jusqu'en 1983, les crédits de paiement de la filière électronique s'élevaient à 2 741,2 millions de francs au titre du budget de l'Industrie et de la Recherche.

Au titre du budget des P.T.T. s'ajoutent en 1984 les 1 270,1 millions de francs cités plus haut dont 537 millions de francs en services votés et 733,1 millions de francs en mesures nouvelles.

Au total la filière électronique bénéficiera de 4 011,3 millions de francs en crédits de paiement pour les trois années.

- Contribution aux apports en fonds propres de l'État aux entreprises de la filière électronique. Rien n'était prévu à ce sujet avant 1984 — année où le montant de l'engagement décidé s'élève à 1 600 millions d'autorisations de programme — Aucun crédit de paiement n'est inscrit non plus avant 1984 et le montant des crédits de paiement pour l'année prochaine est égal à celui des autorisations de programme soit 1 600 millions de francs.

La lecture du « Bleu » dans les pages 84 et 85 permet de séparer très clairement les autorisations de programme et les crédits de paiement des opérations hors filière de celle de la filière et de la contribution faisant l'objet des deux chapitres nouveaux 69-54 et 69-55.

- Fonds de réserve sur résultats affectés aux recettes du budget général.

Sur les 5 857,6 millions de francs représentant l'excédent de la 1^{re} section en matière de Télécommunications et après opération d'équilibre pour l'ensemble P.T.T., 2 097 millions sont affectés au fonds de réserve sur les 3 979,5 millions représentant l'excédent net.

• Paiement résultant de l'intervention des sociétés de financement des Télécommunications. La dotation prévue à cet effet est de 267 millions de francs. Elle est utilisée pour couvrir les frais de T.V.A. résultant des paiements faits aux sociétés de financement.

• Immobilisations produites par l'Administration pour elle-même.

Les dotations respectives de 100 millions pour la Poste et 2 458 millions pour les Télécommunications conduisent au total aux 2 558 millions de francs apparaissant comme charges en capital et qui sont des produits de fonctionnement faisant l'objet du chapitre 72-01 et de la page 24 du Bleu.

• Écritures diverses de régularisation ayant leur contrepartie dans le compte de résultat.

La dépense s'élève à 2 400 millions de francs en mesures nouvelles, sans autorisations de programmes et pour les seules Télécommunications.

Au total le montant des crédits de paiement des « autres dépenses en capital » s'élève à 10 192,1 millions de francs qui ajoutés aux 29 793 millions de francs « Dépenses d'équipements programmés » et aux 7 345 millions de francs des « Remboursements d'emprunts et d'avances » conduisent aux 47 331 millions de francs montant des dépenses de 2^e section de 1984.

III. — LE FINANCEMENT DES DÉPENSES

A. — LES RECETTES D'EXPLOITATION :

La consultation du compte prévisionnel de résultat permet d'avoir une idée de cette partie « recettes de 1^{re} section » et la lecture de la page 182 du « Bleu » ne fait pas apparaître de modifications quant à la présentation habituelle.

On distingue :

- les produits de la gestion courante
- les produits financiers
- les transferts de charges.

(en millions de francs)

Rubriques	Projet de budget pour 1984	Budget de 1983	Variations en pourcentage
Produits des taxes	95 479	88 245,8	+ 8,1
Services rendus	5 987,5	5 582,1	+ 7,2
Recettes diverses	880,8	823,3	+ 6,9
Production immobilisée.....	2 558	2 230	+ 14,7
Subvention d'exploitation ...	1 433	1 236	+ 15,9
Autres produits de la gestion courante.....	1 172,4	1 001,6	+ 17
Produits financiers :			
— Chèques Postaux	5 970	6 246	- 4,4
— C.N.E.	25 214	23 438	+ 7,5
— Divers.....	201,6	205,1	- 1,7
Produits exceptionnels	186,8	291	- 36
Transfert de charges :			
— Prestations de services entre fonctions principales...	2 196	2 117	+ 3,7
Ecritures de régularisation ayant leur contrepartie dans le compte d'opérations en capital	2 400	—	—
Total des recettes	143 632,6	131 412,3	+ 9,2

1. — Le produit des taxes :

Sur les 143 632,6 millions de francs de recettes de l'exploitation le produit des taxes atteint 95 479 millions de francs dont 67 478,6 millions de francs pour les seules Télécommunications, (contre 61 386 millions de francs en 1983) soit + 9 %.

La Poste passe de 26 859 millions de francs en 1983 à 28 000 millions de francs en 1984 soit + 4,2 %, contre 17,7 % en 1983.

2. — Les produits financiers :

Cette partie des recettes de fonctionnement concerne exclusivement la fonction Poste et se compose :

- des intérêts servis à la Caisse Nationale d'Épargne par la Caisse des Dépôts et Consignations sur le montant du portefeuille de l'institution nationale constituée par les fonds des déposants.
- des intérêts des fonds de l'Épargne Logement placés également en portefeuille à la Caisse des Dépôts et Consignations.

- des intérêts de la dotation de la Caisse Nationale d'Épargne constituée par des immeubles appartenant à l'Institution et loués ; et par un portefeuille de valeurs mobilières.

- du montant des droits perçus en matière d'avances sur pensions effectuées dans les départements où la mensualisation du paiement des pensions n'est pas encore en vigueur. Rappelons que ce droit est de 1 % et que le bénéficiaire peut de ce fait toucher sa pension mensuellement.

- du produit attendu de la rémunération au taux de 5,5 % du montant moyen des fonds mis à la disposition du Trésor. A remarquer que le taux en 1983 était de 6,5 % d'où une baisse importante de recettes qui passent de 6 246 millions en 1983 à 5 970 millions en 1984.

Avec 31 390 millions de francs, les produits financiers de la Poste dépassent donc encore très sensiblement le produit des taxes et ce malgré la rémunération à 5,5 % des fonds des Chèques Postaux. Les intérêts des placements financiers constituent donc la part la plus importante des ressources de l'exploitation de la POSTE.

A titre d'information les taux moyens de rendement du portefeuille de la Caisse Nationale d'Épargne sont de 9,62 % pour le long terme et de 10 % pour le court terme.

Au total le produit financier en provenance de l'ensemble des placements de la Caisse Nationale d'Épargne est de 28 292 millions de francs que l'on peut comparer aux 23 508 millions de francs de 1983.

3. — La production immobilisée :

La dotation s'élève à 2 558 millions de francs dont 2 458 millions pour les Télécommunications et 100 millions pour la Poste. L'an dernier le chiffre correspondant pour ce qui était appelé « travaux faits par l'Administration pour elle-même » atteignait 2 230 millions de francs dont 2 138 millions de francs pour les Télécommunications et 92 millions pour la Poste.

4. — Les transferts de charges :

C'est la nouvelle appellation d'un groupe de recettes différenciées jusqu'à l'année dernière et classées sous ce titre nouveau faisant l'objet des chapitres 79-01 et 79-03.

Le chapitre 79-01 s'élève à 2 196 millions de francs et concerne les transferts de charges entre fonctions principales au titre des prestations réciproques. (page 153 du Bleu.)

Au titre du chapitre 79-03 on trouve également un produit de 1^{re} section de 2 400 millions intéressant les seules Télécommunications et qui trouve sa contrepartie dans le compte d'opérations en capital affecté aux charges.

B. — LES RECETTES EN CAPITAL

Le tableau ci-après en explicite la répartition :

(en millions de francs)

Rubriques	Projet de budget pour 1984	Budget de 1983	Variations en pourcentage
— Ecritures diverses de régularisation ayant leur contrepartie dans le compte de résultat	4 060	2 880	+ 40,9
— Produit brut des emprunts et des bons d'épargne des P.T.T.	19 173,1	15 844	+ 21
— Dotations au compte d'amortissement et au compte de provisions	19 917	17 283	+ 15,2
— Excédent de l'exercice : affecté aux opérations en capital	3 979,4	760,7	+ 423,5
— affecté à la dotation de la Caisse Nationale d'Epargne .	201,4	167,3	+ 20,3
Total.....	47 331	36 935	+ 28,1

Comme l'an dernier remarquons que le cumul des écritures de régularisation et les amortissements représentent 50,6 % du montant global des ressources en capital.

De même le produit attendu des emprunts atteint 40,5 % du montant de ces ressources.

L'autofinancement, c'est-à-dire le montant global des recettes diminué du produit attendu des emprunts, soit 28 158 millions de francs, représente 59,4 % du montant des ressources. L'an dernier le pourcentage était de 57,1 % mais en 1982 il atteignait 64,3 %. La situation est malgré tout saine.

IV. — TABLEAUX RÉCAPITULATIFS

A. — ENSEMBLE DU BUDGET

B. — BRANCHE POSTE

C. — BRANCHE TÉLÉCOMMUNICATIONS

D. — COMPTES PRÉVISIONNELS

A. TABLEAU N° 1 — FONCTIONNEMENT

(en millions de francs)

N° des comptes	Nature	Montant		Variations en pourcentages
		1983	1984	
Dépenses				
61	Services extérieurs	9 458,9	10 608,2	+ 12,1
62	Autres services extérieurs	3 876	4 266	+ 10,6
63	Impôts et taxes et versements assimilés	1 538,2	1 642,6	+ 6,7
64	Charges de personnel	57 087,6	62 005,6	+ 8,6
66	Charges financières	33 587,4	33 824,6	+ 0,7
67	Charges exceptionnelles	655,8	931,5	+ 42,1
68	Dotations aux amortisseurs et provisions	17 283	19 917	+ 15,2
69.01	Transfert de produits et résultats (1)	5 925	10 436,8	+ 76,1
Totaux pour les dépenses de fonctionnement		129 412,2	143 632,6	+ 10,9
Recettes				
70	Produits des taxes	88 245,8	95 479	+ 8,1
	Services rendus	5 582,1	5 987,5	+ 7,2
	Recettes diverses	823,3	880,8	+ 6,9
72	Production immobilisée	2 230	2 558	+ 14,7
74	Subvention d'exploitation	1 236	1 433	+ 15,9
75	Autres produits de la gestion courante	1 001,6	1 172,4	+ 17
76	Produits financiers :			
	• Chèques postaux	6 246	5 970	— 4,4
	• Caisse Nationale d'Épargne	23 438	25 214	+ 7,5
	• Divers	205,1	201,1	— 1,7
77	Produits exceptionnels	291	186,8	— 36
79	Transfert de charges :			
	• Prestations de services entre fonctions principales	2 117	2 196	+ 3,7
	• Ecritures de régularisation ayant leur contrepartie dans le compte d'opération en capital	»	2 400	»
Total des recettes		131 412,3	143 632,6	+ 9,2

(1) Dont l'excédent d'exploitation affecté aux opérations en capital et à la dotation de la CNE.

A. — TABLEAU N° 2 - OPÉRATIONS EN CAPITAL

(en millions de F)

	Budget de 1983	Projet de 1984	Variations en pourcentages
A. — Autorisations de programme			
— Equipements de la Poste	2 305	2 455	+ 6,5
— Equipements des Télécommunications	25 139	27 609,3	+ 9,8
— Equipements des Services Généraux :			
- Poste	40	145	+ 262,5
- Télécommunications	361	290,7	- 19,4
Totaux	27 845	30 500	+ 9,5
Filière électronique		3 400	
Total général		33 900	
B. — Crédits de paiement			
— Dépenses			
- Remboursements d'emprunts	6 716	7 345,8	+ 9,3
- Equipements commandés	27 989	30 060	+ 7,4
- Autres équipements et réserve	3 183 (1)	4 967,1	»
- Production de l'Administration pour elle-même	2 220	2 558	+ 14,7
- Ecritures de régularisation		2 400	»
Totaux	40 118	47 331	»
C. — Ressources			
- Ecritures de régularisation	2 880	4 060	+ 40,9
- Dotation aux amortissements	17 283	19 917	+ 15,2
- Produit des emprunts	15 844	19 173,1	+ 21
- Excédent d'exploitation	928	4 181	+ 350
Totaux	36 935	47 331	»
(1) Dont 2 000 versés au budget général en 1983 et 1 183 millions inscrits aux budgets de l'Industrie et de la Recherche.			

B. BRANCHE POSTE
TABLEAU N° 3 — FONCTIONNEMENT

(en millions de F)

N°s des comptes	Nature	Montant		Variations en pourcentages
		1983	1984	
	Dépenses			
61	Services extérieurs	2 836,6	3 115,7	+ 9,8
62	Autres services extérieurs	2 627,9	2 913,7	+ 10,8
63	Impôts et taxes et versements assimilés	931,9	995,9	+ 6,8
64	Charges de personnel	34 740,7	37 823,6	+ 8,8
66	Charges financières	23 420,4	22 332,7	+ 4,6
67	Charges exceptionnelles	334,6	363,3	+ 8,6
68	Dotations aux amortissements et provisions	1 190	1 280	+ 7,5
69.01	Transfert de produits et résultats	1 774	2 033,7	+ 14,5
	Totaux pour les dépenses de fonctionnement	67 856,4	70 859	+ 4,4
	Recettes			
70	Produits des taxes	26 859,3	28 000,4	+ 4,2
	Services rendus	5 534,5	5 890	+ 6,4
	Recettes diverses	291,4	366,4	+ 25,7
72	Production immobilisée	92	100	+ 8,6
74	Subvention d'exploitation	1 236	1 433	+ 15,9
75	Autres produits de la gestion courante	201,8	182,2	+ 9,4
76	Produits financiers :			
	• Chèques postaux	6 246	5 970	— 4,4
	• Caisse Nationale d'Epargne	23 438	25 214	+ 7,5
	• Divers	205,6	201,6	— 1,7
77	Produits exceptionnels	201	76,8	— 62,1
79	Transfert de charges :			
	• Prestations de services entre fonctions principales	1 572	1 543	+ 1,8
	• Ecritures de régularisation ayant leur contrepartie dans le compte d'opération en capital	»	»	»
	Total des recettes	65 873,6	68 980,9	+ 4,7
	Déficit d'exploitation	1 982,9	1 878,1	— 5,2

B. — TABLEAU N° 4 — OPÉRATIONS EN CAPITAL

1° Autorisations de programme par articles et paragraphes

ARTICLES ET PARAGRAPHES	AUTORISATIONS DE PROGRAMME						
	§ 10	§ 20	§ 30	§ 40	§ 60	§ 70	Totaux
	Opérations immobilières	Matériels techniques	Matériels mécano- graphiques	Matériels de transport	Services liés à la réalisation des immo- bilisations	Immo- bilisations	
<i>Art. 10.</i> - Réseau d'acheminement et de distribution du courrier	917 000 000	276 700 000	15 000 000	401 900 000	»	»	1 610 000 000
<i>Art. 20.</i> - Guichets et recettes distribution 10	10 000 000	72 000 000	75 000 000	»	»	»	157 000 000
<i>Art. 30.</i> - Centres spécialisés des services financiers immeubles de la dotation de la CNE, C.E.T.I.P.	122 600 000	»	301 800 000	300 000	»	»	424 700 000
<i>Art. 40.</i> - Recherche - Développement - Contrôle technique					89 700 000		89 700 000
<i>Art. 50.</i> - Services divers :							
Service automobile	30 000 000	»	»	6 000 000	»	»	36 000 000
Autres services	50 000 000	15 000 000	22 000 000	10 000 000	»	»	97 000 000
<i>Art. 80.</i> - Formation et hébergement des élèves	»	»	»	»	»	40 000 000	40 000 000
Totaux	1 129 000 000	363 700 000	413 800 000	418 200 000	89 700 000	40 000 000	2 455 000 000

B. 2°) PRÉSENTATION BUDGÉTAIRE TRADITIONNELLE

Nature des dépenses	Autorisations de programme			Crédits de paiement				Différence en pourcentages
	Votées pour 1983	Demandées pour 1984	Différence en pourcentages	Votées pour 1983	Demandés pour 1984			
					Services votés	Mesures nouvelles	Total	
I — Remboursements emprunts et d'avances.....	»	»	»	3 179,4	2 717,2	»	2 717,2	— 14,4
II — Dépenses d'équipement programmés :								
• Equipements de la Poste	2 305	2 455	+ 6,5	2 206,4	1 758	1 012,5	2 770,5	+ 28,5
• Participation aux dépenses d'équipements des services généraux	40	145	+ 262,5	93,5	42	87,5	129,5	+ 38,7
III — Autres dépenses en capital :	2 345	2 600	+ 10,8	2 299,9	1 800	1 100	2 900	+ 26
• Immobilisations produites par l'Administration pour elle-même.....	»	»	»	92	»	100	100	+ 8,6
IV — Couverture du déficit d'exploitation	»	»	»	1 982,9	»	1 878,1	1 878,1	+ 5
Totaux.....	2 345	2 600	»	7 554,2	4 517,2	3 078,1	7 595,4	+ 0,5

**C. BRANCHE TÉLÉCOMMUNICATIONS
TABLEAU N° 5 — FONCTIONNEMENT**

N° des comptes	Nature	Montant		Variations en pourcentages
		1983	1984	
Dépenses				
61	Services extérieurs	6 307,3	7 140,1	+ 13,2
62	Autres services extérieurs	1 227,9	1 330,1	+ 8,3
63	Impôts et taxes et versements assimilés	582,9	621,1	+ 6,7
64	Charges de personnel	21 118,3	22 820	+ 8
66	Charges financières	10 166,9	11 491,8	+ 13
67	Charges exceptionnelles	261	498,9	+ 90,8
68	Dotations aux amortissements et provisions	16 093	18 637	+ 15,8
69.01	Transfert de produits et résultat (1)	7 781,7	12 112,4	+ 55,8
Totaux pour les dépenses de fonctionnement		63 538,7	74 651,7	+ 13,9
Recettes				
70	Produits des taxes	61 386,5	67 478,6	+ 9,9
	Services rendus	47,5	47,5	—
	Recettes diverses	531,9	514,4	+ 3,2
72	Production immobilisée	2 138	2 458	+ 14,9
76	Autres produits de la gestion courante	799,7	990,2	+ 23,7
76	Produits exceptionnels	90	110	+ 22,2
79	Transferts de charges :			
	• Prestations de services entre fonctions principales	545	654	— 19,3
	• Ecritures de régularisation ayant leur contrepartie dans le compte d'opérations en capital		2 400	»
Totaux des recettes		65 538,7	74 651,7	+ 13,9

(1) Comprenant l'excédent d'exploitation.

C. — TABLEAU N° 6 - TÉLÉCOMMUNICATIONS : DEUXIÈME SECTION : OPÉRATIONS EN CAPITAL

1° Répartition des autorisations de programme demandées pour 1984

NATURE DESTINATION	69-53										
	§ 10 Opérations immobilières	§ 20 MATÉRIELS TECHNIQUES					§ 30 Matériels mécano- graphiques et ordinateurs	§ 40 Matériels de transport	§ 60 Services liés à la réalisation des immobi- liations	§ 70 Immobi- liations	Total
		Equipement des centraux	Equipement des réseaux urbains	Equipement d'extrémité	Equipement des réseaux inter urbains	Total § 20					
Réseau international	25 000 000	125 000 000	»	»	1 035 000 000	1 160 000 000	10 000 000	5 000 000	»	1 200 000 000	
Réseau national	185 000 000	360 000 000	»	»	1 285 000 000	1 645 000 000	30 000 000	40 000 000	»		
Réseau régional	1 805 000 000	5 147 000 000	6 583 800 000	1 895 000 000	1 574 000 000	15 199 800 000	758 000 000	582 000 000	»	»	18 404 800 000
Téléinformatique et réseaux spécialisés	25 000 000	165 000 000	»	200 000 000	125 000 000	490 000 000	30 000 000	»	»		545 000 000
Recherche et développement	140 000 000	15 000 000	»	200 000 000	160 000 000	375 000 000	40 000 000	35 000 000	2 299 500 000		2 889 500 000
Satellite	10 000 000	»	100 000 000	»	400 000 000	500 000 000	20 000 000	5 000 000	25 000 000		560 000 000
Réseau large bande	»	»	400 000 000	»	150 000 000	550 000 000	»	250 000 000	»		800 000 000
Vidéotex	20 000 000	20 000 000	»	900 000 000	80 000 000	»	»	»	»		1 200 000 000
Formation et hébergement des élèves .	»	»	»	»	»	»	»	»	»	110 000 000	110 000 000
Total	2 270 000 000	6 012 000 000	7 083 800 000	3 195 000 000	4 809 000 000	21 099 800 000	888 000 000	667 000 000	2 574 000 000	110 000 000	27 609 300 000

C. TÉLÉCOMMUNICATIONS — OPÉRATIONS EN CAPITAL
2°) PRÉSENTATION BUDGÉTAIRE TRADITIONNELLE

Nature des dépenses	Autorisations de programme			Crédits de paiement			Différence en pourcentages	
	Votés pour 1983	Demandés pour 1984	Différence en pourcentages	Votés pour 1983	Demandés pour 1984			
					Services votés	Mesures nouvelles		Total
Remboursements d'emprunts et d'avances.....	»	»	»	3 536,6	4 629,5	»	4 628,5	+ 30,8
Dépenses d'équipement :								
• Télécommunications.....	25 139	27 609,3	+ 9,8	25 166	18 771,2	7 683,3	26 474,5	+ 5,1
• Services généraux .	361	290,7	— 19,3	296	252	166,5	418,5	+ 41,2
	25 500	27 900	+ 9,4	25 462	19 043,2	7 849,8	26 893	+ 5,6
Autres dépenses en capital :								
• Développement de la filière électronique	1 621(1)	1 800	+ 11 %	1 183 (1)	537	733,1	1 270,1	+ 7,3
• Contribution aux apports en fonds propres de l'état aux entreprises de filière électroniques.....		1 600	»			1 600	1 600	»
• Fonds de réserve sur résultats affecté au Budget général...				2 000		2 097	2 097	+ 4,8
• Paiement résultant d'intervention sociétés financement :								
- Production immobilisée.....				A2 138		2 458	2 458	+ 14,9
- Ecritures diverses de régularisation ayant contrepartie dans le compte de résultat.....						2 400	2 400	
Totaux.....	27 121	31 300	+ 15,4	34 546,9	24 208,7	17 404,9	41 613,7	+ 20,4

(1) Crédits inscrits au budget de l'Industrie et de la Recherche.

C. — TÉLÉCOMMUNICATIONS — OPÉRATIONS EN CAPITAL
3° Ventilation par nature des investissements programmés

NATURE ÉCONOMIQUE DES DÉPENSES CRÉDITS OUVERTS	Opérations immobilières	Matériels techniques	Matériels mécanogra- phiques et ordinateurs	Matériels de transport	Services liés à la réalisation des immo- bilisations	Immo- bilisations	Totaux
— Autorisations de programme ...	2 270 000 000	21 099 800 000	888 000 000	667 000 000	2 574 500 000	110 000 000	27 609 300 000
— Crédits de paiement	1 607 000 000	14 990 700 000	153 000 000	104 000 000	1 866 500 000	70 000 000	18 791 200 000
Mesures nouvelles	610 000 000	5 503 800 000	500 000 000	580 000 000	439 500 000	500 000 000	7 683 300 000
Totaux	2 217 000 000	20 494 500 000	653 000 000	684 000 000	2 306 000 000	120 000 000	26 474 500 000

COMPTE PRÉVISIONNEL DE RÉSULTAT

(en millions de F)

Charges					Produits				
Nombre de comptes	Nature	Poste	Télécommunications	Ensemble	Nombre de comptes	Nature	Poste	Télécommunications	Ensemble
61	Services extérieurs, (travaux, fournitures et services extérieurs)	3 342,9	7 265,3	10 608,2	70	Produits des taxes	28 000,4	67 478,6	95 470,0
62	Autres services extérieurs (transports et déplacements)	2 928,0	1 338,0	4 266,0		Services rendus	5 890,0	47,5	5 937,5
63	Impôts et taxes	1 012,6	630,0	1 642,6	72	Recettes diverses	366,4	514,4	880,8
64	Charges de personnel	38 706,0	23 299,7	62 005,7	74	Production immobilisée	100,0	2 458,0	2 558,0
66	Charges financières (frais financiers) :				74	Subvention d'exploitation	1 433,0	»	1 433,0
	— emprunts	3 337,2	9 999,1	13 336,3	75	Autres produits de gestion courante ..	182,2	990,2	1 172,4
	— CNE	18 964,0	»	18 964,0	76	Produits financiers :			
	— divers	31,5	1 492,8	1 524,3		— C.C.P.	5 970,0	»	5 970,0
67	Charges exceptionnelles (frais divers de gestion)	402,4	529,2	931,6		— C.N.E.	25 214,0	»	25 214,0
68	Dotations aux amortissements et aux provisions	1 280,0	18 637,0	19 917,0		— divers	205,1	»	205,1
69-01	Prestations de services entre fonctions principales	653,0	1 543,0	2 196,0	77	Produits exceptionnels	76,8	110,0	186,8
69-03	Ecriture de régularisation :				78	Utilisation et reprise de provisions ...	»	»	»
	— Dépenses d'investissements non incorporés aux valeurs immobilisées .	»	3 460,0	3 460,0	79	Transfert de charges :			
	— Utilisation d'avances	»	600,0	600,0		— prestations de services entre fonctions principales	1 543,0	653,0	2 198,0
	Total des charges	70 657,6	68 794,1	139 451,7		— écritures de régularisation ayant leur contrepartie dans le compte d'opérations en capital	»	2 400,0	2 400,0
69-07	Versement à la dotation de la CNE ...	201,4	»	201,4		Total des produits	68 980,9	74 651,7	143 632,6
	Soldes créditeurs de l'exercice	»	5 857,6	3 979,5		Soldes débiteurs de l'exercice	1 878,1		

COMPTE PRÉVISIONNEL D'OPÉRATIONS EN CAPITAL

(en millions de F)

Dépenses					Ressources				
Nombre de comptes	Nature	Poste	Télécommunications	Ensemble	Nombre de comptes	Nature	Poste	Télécommunications	Ensemble
69-51	Remboursement d'emprunts d'avances	2 717,3	4 626,6	7 345,9	79-54	Ecritures diverses de régularisation ayant leur contrepartie dans le compte de résultats	»	4 060,0	4 060,0
69-52	Equipement de la Poste	2 770,5	»	2 770,5	79-56	Produit brut des emprunts et des bons d'épargne P.T.T.....	6 114,0	13 059,1	19 173,1
69-53	Equipement des Télécommunications.	»	26 474,5	26 474,5	79-57	Dotations aux comptes d'amortissement et aux comptes de provisions.....	1 280,0	18 637,0	19 917,0
69-54	Développement de la filière électronique.....	»	1 270,1	1 270,1	79-58	Excédent de l'exercice :	»	(a) 5 867,6	(a) 3 975,5
69-55	Contribution aux apports de fonds propres de l'Etat aux entreprises de la filière électronique.....	»	1 600,0	1 600,0		— affecté aux opérations en capital ..	»	»	»
69-56	Fonds de réserve sur résultats affecté aux recettes du budget général	»	2 097,0	2 097,0		— affecté à la dotation de la caisse nationale d'épargne.....	201,4	»	201,4
69-57	Paiements résultant de l'intervention des sociétés de financement des Télécommunications	»	267,0	267,0					
69-58	Equipement des services généraux....	129,5	418,5	548,0					
69-61	Immobilisations produites par l'administration pour elle-même	100,0	2 458,0	2 558,0					
69-62	Augmentation de stocks	»	»	»					
69-63	Ecritures diverses de régularisation ayant leur contrepartie dans le compte de résultat.....	»	2 400,0	2 400,0					
69-64	Ecritures diverses de régularisation ayant leur contrepartie dans le compte d'opérations en capital	»	»	»					
		1 878,1	»	»					
	Total des dépenses en capital ..	7 595,4	41 613,7	47 331,0		Total des ressources en capital .	7 595,4	41 613,7	47 331,0

Autorisations de programme demandées pour 1984

Poste..... 2 600
Télécommunications

33 900.

(a) Dont 2 097 MF affectés aux recettes du budget général.

141

DEUXIÈME PARTIE

ACTIVITÉS ET VUES D'AVENIR DES DEUX GRANDES EXPLOITATIONS

I. — LA POSTE

A. — LES CHIFFRES-CLÉS DU BUDGET DE LA POSTE

1°. — Évolution des masses budgétaires

— Recettes

(en millions de francs)

	1981	1982	1983 (1)	1984 (2)
Produits d'exploitation	23 358	28 212	31 512	34 439
Produits financiers :				
— CCP	5 229	5 753	6 377	5 970
— CNE	16 113	20 251	22 715	25 292
(1) Prévisions actualisées au 27.6.83. (2) Prévisions budgétaires.				

— Moyens (y compris la part Poste des services généraux)

(en millions de francs)

	1981	1982	1983 (1)	1984 (2)
Créations d'emplois (titulaires et auxiliaires)	7 290	4 010	5 000	0
Crédits de fonctionnement				
— Personnel	27 325	32 138	36 575	39 718
— Dépenses courantes	4 478	5 666	6 174	6 672
Autorisations de programmes .	1 738 (3)	1 770 (3)	2 172 (4)	2 455
(1) Actualisation au 27.6.1983. (2) Prévisions budgétaires. (3) AP affectées. (4) AP disponibles.				

Évolutions de l'activité

— Courrier

Pour le trafic payant, le taux de progression retenu est de 1,8 %. Le nombre total d'objets traités sera de l'ordre de 15,1 milliards.

— Chèques postaux : 113,5 milliards de francs d'avoir moyens (particuliers et entreprises)

L'avoir moyen annuel des comptes des particuliers et des entreprises progressera de 8,7 %. Le nombre d'opérations devraient croître de 3,5 %, le nombre de comptes de 0,8 %.

— Caisse Nationale d'Épargne : 292,2 Milliards de francs d'avoir au 31.12.84 (ensemble de l'épargne).

L'excédent des dépôts sur les retraits est évalué pour l'épargne ordinaire et l'épargne populaire à 9,1 millions de francs. Le montant des avoirs d'épargne ordinaire et populaire passera ainsi de 249,1 millions de francs au 31.12.83 à 276,4 millions de francs au 31.12.84, compte tenu des intérêts capitalisés. Le taux de progression retenu pour 1984 est de 10,8 % pour le nombre des opérations traitées et de 2,3 % pour le nombre des comptes.

2°. — Les principales orientations de la Poste

Face aux mutations rapides qui marquent la Société, la Poste doit en permanence améliorer sa gestion, faire des efforts renouvelés d'imagination, tant au plan des prestations offertes qu'à celui des modes de production et renforcer ses liaisons avec l'ensemble de ses partenaires, économiques et sociaux.

C'est dans ces conditions qu'elle remplira pleinement sa mission de service public, participant à l'indispensable développement économique du pays et à la satisfaction toujours plus grande des besoins des usagers tout en instaurant de nouvelles relations de travail au sein des services.

La stratégie d'action de la Poste s'articule autour de quatre grands axes :

1. — *La promotion du service public*

C'est le fondement de l'action de la Poste, et doit se réaliser en poursuivant trois objectifs :

1.1. — Offrir une qualité de service en relation avec les besoins des usagers ; cela concerne en priorité les délais d'acheminement dont la

qualité doit être consolidée et améliorée, et l'accueil dans les bureaux de Poste, permettant de valoriser les points de contact avec le public.

1.2. — Proposer une gamme complète de prestations, corollaire de l'exigence d'adaptation permanente aux besoins des usagers. La prospection commerciale sera étendue et des produits répondant aux besoins d'urgence ou de régularité exprimés par les usagers. seront développés (Postadex local, interurbain et international) ; de même que seront utilisées plus largement les possibilités offertes par le progrès technique (courrier électronique, impression à distance). S'agissant des prestations financières, la Poste doit maintenir ses parts de marchés dans la collecte de l'épargne liquide ou à court terme et développer son rôle dans le drainage de l'épargne longue. Cela suppose qu'elle soit placée à égalité de concurrence avec les institutions similaires : l'assouplissement des règles de gestion des C.C.P., l'adhésion au G.I.E. « Carte Bleue » vont dans ce sens ; la participation de la Poste aux expériences de monnaie électronique sera poursuivie.

L'accroissement des relations de complémentarité entre la Poste et les Télécommunications permettra d'offrir une gamme complète de services des P.T.T. dans l'ensemble du réseau de contact. Enfin, la participation du service postal aux actions de polyvalence maintient auprès des usagers une présence efficace du service public.

1.3. — L'enrichissement du réseau de contact, qui passe non seulement par la rénovation et la modernisation des bureaux de poste, mais aussi par le renforcement de l'implantation de points de contact en zone suburbaine, la diversification des prestations offertes en fonction de particularismes locaux, la prise en compte par les agents des besoins de chaque catégorie d'usagers.

2. — L'intégration du progrès technologique dans le processus de production

2.1. — La poursuite de la modernisation de l'exploitation concerne tant le service postal, avec une attention prioritaire portée à l'amélioration du traitement de la messagerie, que les centres financiers dont la modernisation des méthodes d'exploitation contribue au maintien de la qualité de service, à l'amélioration des conditions de travail et renforce la compétitivité des services financiers de la Poste.

2.2. — Le recours aux techniques d'avenir (la publumatique) pour lesquelles la Poste est appelée à jouer un rôle de plus en plus important

de promotion et de généralisation, sera amplifié. Le courrier électronique (télécopie, téléimpression), la bureautique postale et la monnaie électronique ont déjà dépassé le stade de l'étude et font l'objet d'expérience, grandeur nature avant leur généralisation dans les prochaines années.

3. — *La définition d'une stratégie sociale*

La réalisation des grandes orientations de la Poste ne pourra se faire sans la participation et l'adhésion de l'ensemble du personnel, qui a pour aspiration légitime d'être partie prenante à la vie de l'entreprise.

Cela passe par l'amélioration qualitative des conditions de vie au travail et des situations des personnels à propos desquelles la commission de modernisation a déjà engagé la réflexion et la concertation ; cela passe aussi par la priorité reconnue à la fonction formation, tant initiale que complémentaire, professionnelle que personnelle, qui marque le souci de la Direction des Postes de favoriser l'épanouissement de chacun dans l'exercice de son travail, condition de bon fonctionnement du service public et de bonnes relations avec les usagers. Ces orientations seront mises en œuvre dans le cadre d'une concertation étroite et d'une recherche permanente du dialogue.

4. — *La nécessité d'une gestion rigoureuse et déconcentrée*

4.1. — Améliorer les conditions de travail du personnel et adapter le service public à l'attente des usagers supposent d'être particulièrement vigilant sur l'évolution des coûts de production. La recherche de la productivité, qui n'est pas une fin en soi, est le moyen de parvenir à cette maîtrise des coûts. Le partage des gains de productivité doit apparaître clairement entre les différentes parties prenantes : usagers, personnel, administration.

En outre, la Poste finance des transferts imposés par les autorités gouvernementales (tarifs préférentiels de presse, sous-rémunération des fonds des Chèques Postaux par le Trésor, maintien de bureaux ayant un faible trafic en zone rurale). Jusqu'en 1981, la Poste a supporté seule le financement de ces transferts, d'où un endettement très important fin 1982 de 17,6 milliards de francs du fait de ces transferts (66 % de la dette totale de la Poste). L'action d'assainissement, entreprise en 1982 par l'octroi d'une contribution du budget général couvrant une partie du déficit de presse, devrait être poursuivie et amplifiée.

4.2. — La déconcentration des activités, appuyée sur une clarification des missions de chaque structure, constitue un atout majeur pour le devenir de la Poste.

Cette déconcentration se traduit prioritairement par le renforcement du rôle des établissements, ainsi que par une politique de déconcentration au profit des directions départementales et régionales, une plus grande liberté dans la gestion des moyens aura pour corollaire un renforcement du contrôle a posteriori, notamment financier.

B. — LE PROGRAMME D'INVESTISSEMENT POUR 1984

Le montant des autorisations de programme inscrites au projet de budget 1984 est de 2,455 milliards de francs. Elles seront affectées :

— à la modernisation des acheminements (375 millions de francs).

Les principaux matériels commandés sont :

- 90 postes d'indexation,
- 20 machines à enliasser,
- des boulisteries automatiques,
- des calculateurs et périphériques pour la gestion des acheminements ;

— aux bureaux de Poste (623 millions de francs)

Un effort particulier sera poursuivi en faveur du réseau de bureaux de Poste afin d'améliorer l'accueil du public et les conditions de travail des agents. L'automatisation des opérations de guichets continuera, notamment avec le programme CHEOPS.

— au réseau de transport (448 millions de francs) dont plus de la moitié pour le renouvellement du parc de véhicules routiers ; le programme de TGV postal est poursuivi ;

— aux centres financiers et informatiques (389 millions de francs) notamment pour la poursuite de l'uniformisation des méthodes de traitement et le renouvellement des matériels ;

— le reste (520 millions de francs) sera affecté :

- à la formation initiale et complémentaire des agents,

- à la recherche (90 millions de francs)
- à la sécurité,
- à des travaux immobiliers et aux services généraux.

C. — LES MOYENS DE FONCTIONNEMENT

Le projet de budget 1984 ne prévoit aucune création d'emplois nouveaux. Cependant, afin d'adapter la structure des emplois aux nécessités du service, près de 4 000 emplois seront transformés (notamment 1 500 transformations de catégorie C en catégorie B, 1 200 transformations d'emplois d'agent de bureau en emplois de préposé et agent d'exploitation, 200 transformations de catégorie B en catégorie A).

L'ajustement des crédits de fonctionnement s'élève à 578 millions de francs.

D. — ÉQUILIBRE FINANCIER

En 1984, la Poste continuera de supporter des transferts non compensés au profit de certains secteurs :

- transport de presse (pour lequel une subvention de 1 433 millions de francs est cependant votée par le budget général) ;
- les Chèques Postaux pour lesquels le taux de rémunération versé par le Trésor ne couvre pas les charges ;
- le réseau des bureaux de Poste en zone rurale, dont le trop faible taux d'activité n'assure pas la rentabilité économique.

Ces transferts non compensés expliquent le déficit du compte d'exploitation (1,878 milliards) et l'importance du besoin du financement (6,114 milliards).

La situation financière de la Poste due à ces contraintes, demeure préoccupante, malgré une gestion fondamentalement saine ; la dette au 31 décembre 1983 sera ainsi de l'ordre de 36,2 milliards de francs.

II. — LES TÉLÉCOMMUNICATIONS

A. — GÉNÉRALITÉS

Les importants programmes d'investissements consacrés au développement du téléphone pendant la dernière décennie ont permis de combler l'important retard qu'accusait la France par rapport à ses principaux partenaires européens. C'est ainsi qu'en matière de densité téléphonique, la France a rejoint le groupe des pays développés.

Face à une demande téléphonique soutenue et au développement des services nouveaux permis par les progrès technologiques, les objectifs des Télécommunications ont été fixés dans le cadre de la charte de gestion à moyen terme, couvrant la période 1983-1986.

C'est ainsi qu'à l'horizon 1986, les principaux objectifs à atteindre sont les suivants :

1. — Le développement du réseau :

— 80 % des demandes satisfaites en moins de quinze jours aboutissant à un parc d'environ 24 millions de lignes principales, correspondant à l'équipement de 94 % des ménages ;

— 50 % des lignes raccordées sur un central électronique temporel ;

— 3 millions de terminaux vidéotex mis en service ;

— 2 millions de prises câblées commandées.

2. — L'amélioration de la qualité de service :

— nombre moyen de dérangements par abonné et par an : 0,27 ;

— 85 % des dérangements relevés au plus tard le lendemain.

3. — La poursuite de l'effort de recherche et développement afin de maintenir et d'accentuer la compétence de l'Administration et de l'industrie française et leur compétitivité, apportant ainsi une contribution essentielle au plan « filière électronique ».

A cet effet, au moins 10 % des autorisations de programme annuelles devront être consacrées à des activités de recherche, de développement et d'expérimentation de nouveaux services et réseaux.

B. — LES ACTIONS PRIORITAIRES ENVISAGÉES DANS LE CADRE DU PROJET DE BUDGET DE 1984

Elles concernent :

— la réduction du délai moyen de raccordement et un nouvel effort pour réduire encore les délais de raccordement des demandes présentant des difficultés de construction ;

— la poursuite de la modernisation du réseau en vue d'améliorer la qualité de service ;

— l'enveloppe « recherche et développement » représentant environ 10 % du budget d'investissement ;

— le développement des services nouveaux, notamment l'extension du service vidéotex professionnel et grand public ;

— la mise en place des réseaux câblés selon le programme décidé par le Gouvernement.

1. — Évolution du parc téléphonique et réduction du délai moyen de raccordement

a). — *Évolution du parc de lignes principales*

Plus de 2,5 millions de lignes principales seront construites en 1983 et 1984 et les équipements seront dimensionnés en vue d'atteindre les objectifs retenus pour la qualité de service.

Le parc des lignes principales passera ainsi de 19,48 millions fin 1982 à 22 millions fin 1984.

· **Éléments statistiques :**

**ÉVOLUTION DE LA DEMANDE ET DES ABONNÉS PRINCIPAUX AU
TÉLÉPHONE AINSI QUE DU PARC DES ABONNÉS TÉLEX**

Années	Abonnements principaux au 31 décembre	Téléphone			Télex Nombre d'abonnés
		Demandes nouvelles	Demandes satisfaites	Instances en fin de période	
1970	4 144 057	442 430	383 819	435 790	24 850
1971	4 512 542	574 380	461 452	548 717	29 215
1972	4 935 366	772 071	535 534	785 254	34 442
1973	5 462 079	869 337	649 890	1 004 701	41 119
1974	6 052 852	834 498	725 193	1 114 006	47 553
1975	6 942 155	947 646	1 022 225	1 039 427	53 752
1976	8 216 929	1 711 006	1 435 214	1 291 691	60 536
1977	9 801 326	1 937 316	1 773 107	1 427 838	65 361
1978	11 712 277	2 089 066	2 142 164	1 338 766	70 947
1979	13 701 071	1 824 187	2 203 849	948 802	77 453
1980	15 603 561	2 220 423	2 316 269	804 818	83 211
1981	17 413 985	2 9020 691	3 057 359	798 906	89 060
1982	19 094 300	2 878 622	3 160 004	516 017	96 706

ÉVOLUTION PRÉVISIONNELLE DU PARC DES LIGNES PRINCIPALES
(Année au 31 décembre)

(en millions)

	1977	1978	1979	1980	1981	1982	1983	1984
Parc de lignes principales.....	10,06	12,01	13,96	15,89	17,74	19,48	20,9	22

Ainsi en 1984, le nombre de lignes principales nouvelles sera de 1 100 000 environ.

ÉVOLUTION DU PARC D'ÉQUIPEMENT ABONNÉS INSTALLÉS
(Année au 31 décembre.)

	1977	1978	1979	1980	1981	1982	Prévisions 1983
Parc d'équipements d'abonnés automatiques ..	12,6	14,9	17,2	19,1	20,7	22,8	24,5
Dont parc téléphonique...	0,2	0,4	1,1	2,4	3,7	6,4	9,3

L'ensemble du parc de circuits interurbains sera, à la fin de chaque année le suivant :

ÉVOLUTION DU PARC DES CIRCUITS INTERURBAINS (en milliers)
(Année au 31 décembre.)

	1977	1978	1979	1980	1981	1982	Prévisions 1983
Parc de circuits interurbains ...	284	334	346	372	414	444	485

b). — Délai moyen de raccordement

Un important effort a été fourni pour réduire le délai moyen de raccordement des abonnés nouveaux. Ce délai, qui était de 9 mois en 1977, est tombé à moins de 2 mois fin 1982.

Cet effort sera poursuivi pour réduire le délai à 0,8 mois en 1984.

ÉVOLUTION DU DÉLAI MOYEN DE RACCORDEMENT (en mois)

	1977	1978	1979	1980	1981	1982	Prévision	
							1983	1984
Délai moyen de raccordement	9	7,1	4,7	3,8	3,1	1,8	1	0,8

2. — Amélioration de la qualité du service téléphonique et modernisation du réseau

L'évolution de la qualité de service est mesurée selon les variations d'un indice global prenant en compte des éléments de qualité facilement perçus par l'abonné au téléphone et concernant :

- l'attente de tonalité de numérotation
- le taux d'efficacité des appels
- le taux de signalisation des dérangements
- la vitesse de relève des dérangements

Parmi les actions menées pour obtenir une meilleure qualité de service on peut citer :

2.1. — En ce qui concerne le « système d'abonné »

- une réduction du nombre de dérangements par l'application de techniques destinées à protéger les lignes des agressions externes ;
- une accélération de la vitesse de relève des dérangements ;

2.2. — En ce qui concerne le trafic :

— une amélioration des conditions d'écoulement du trafic par un effort de fiabilisation du réseau de distribution et la sécurisation des artères de transmission ;

— une meilleure connaissance du trafic et l'utilisation de méthodes fiables de prévision du trafic futur ;

— le perfectionnement des méthodes de programmation faisant largement appel à l'informatique.

3. — L'enveloppe « Recherche et Développement »

L'accent sera mis essentiellement sur :

— le système de transmissions terrestres et sous-marines sur fibres optiques ;

— les études technologiques (participation au plan « circuits intégrés ») ;

— le développement des terminaux logiciels et équipements destinés à servir de support au réseau numérique à intégration de service ;

— l'adaptation du réseau aux nouveaux produits ou services.

C. — DÉVELOPPEMENT DES SERVICES NOUVEAUX

1. — Les actions envisagées :

— la poursuite des expériences en matière de Vidéotex professionnel et grand public et l'extension du service de l'annuaire électronique à de nouvelles régions ;

— le développement du réseau public de transmission de données par commutation de « paquets » (réseau Transpac) ;

— le lancement du service Télétex, application très performante de courrier électronique assurant aux utilisateurs la compatibilité entre matériels de marques différentes ;

— la poursuite de l'expérimentation et le développement de systèmes de cartes à mémoire permettant le transfert électronique de fonds et le paiement des services vidéotex ou des communications téléphoniques dans les cabines publiques ;

— le développement de différents services se substituant aux transports de personnes : le radiotéléphone, l'appel unilatéral de personnes (Eurosignal), le service de téléalarme pour personnes âgées, l'audioconférence ;

— l'extension du service de la facturation détaillée, en fonction de la demande exprimée par les usagers ;

— la commercialisation des nouveaux postes T 83.

2. — Mise en place des réseaux câblés

Conformément aux décisions gouvernementales, le démarrage du programme de câblage est prévu en 1984, avec le concours financier des collectivités locales.

La réalisation technique du réseau est confiée à la D.G.T.

L'investissement industriel sera orienté vers la fabrication de réseaux de distribution en étoile mettant en œuvre, le plus rapidement possible, la technologie des fibres optiques qui permet le développement de services interactifs.

3. — Développement de la filière électronique

Dans le contexte créé par les regroupements entre les industries de Télécommunications et d'informatique au niveau mondial, le Gouvernement a décidé de renforcer le rôle que jouaient déjà les P.T.T. dans ce programme au titre de la commutation du « plan composants » et des réseaux large bande en leur donnant les moyens d'une intervention accrue.

Ainsi, le budget annexe contribuera-t-il à l'augmentation des fonds propres que l'État apportera aux entreprises du secteur public de la filière ; il développera les aides que l'État apporte à ce secteur sous forme de contrats d'études et de soutien des programmes.

D. — LES MOYENS A METTRE EN OEUVRE

Les moyens prévus en 1984 pour les télécommunications se décomposent en :

— 31 300 millions de francs d'autorisation de programme budgétaires, dont 3 400 millions au titre du développement de la filière électronique ;

— 2 000 millions de francs de commandes à passer par l'intermédiaire des sociétés de financement.

Soit un budget total de 33 300 millions de francs d'autorisation d'engagements.

TROISIÈME PARTIE

OBSERVATIONS ET AVIS

1. — La rémunération par le Trésor des fonds des chèques postaux mis à sa disposition.

Ce problème est évoqué devant le Sénat depuis un quart de siècle. Pendant de très nombreuses années c'est en effet au taux ridiculement bas de 1,5 % qu'étaient rémunérés les fonds libres des chèques postaux mis à la disposition du Trésor. (avoirs des particuliers qui existent en permanence sur les comptes de chèques postaux et mis à la disposition du Trésor).

En 1979, après quelques taux intermédiaires, la rémunération fut fixée à 6,5 %. Ce taux devait permettre d'équilibrer financièrement le service.

Le projet de budget pour 1984 ramène le taux à 5,5 % ce qui sur 108 545 millions de francs de dépôt représente, par rapport au produit escompté, une diminution de 1 085,4 millions de francs, minorant ainsi d'autant les recettes de la branche Poste et ayant pour conséquence de majorer sensiblement le montant de l'emprunt nécessaire à l'équilibre financier de la gestion. Il y a là un problème d'orthodoxie financière sur lequel j'attire l'attention du Sénat et du Gouvernement.

La Commission des Finances demande au Gouvernement de bien vouloir lui donner à ce sujet les assurances qui s'imposent.

2. — Le versement au budget général

En 1982 et en 1983 le budget des PTT est venu en aide au budget général de l'Etat par des contributions respectives de 3 200 et 2 000 millions de francs. Il avait été admis par le Parlement et le Gouvernement que ces contributions étaient exceptionnelles. On pouvait admettre que les activités particulièrement en expansion, comme les Télécommunications, puissent s'associer à l'effort de solidarité.

La Commission avait fait remarquer que cette façon de faire conduisait à augmenter sensiblement le recours à l'emprunt et donc à aggraver l'endettement des PTT.

Pour 1984 on constate à la page 47 « Dépenses en capital », chapitre 69.56 ou la page 184 « Compte prévisionnel d'opération en capital », que la contribution est maintenue en 1984 par un versement de 2 097 millions de francs à un fonds de réserve sur résultats affectés aux recettes du budget général.

Nous prenons acte de cette disposition inscrite dans la charte de gestion à moyen terme des Télécommunications couvrant les exercices 1983 à 1986 qui prévoit notamment la « constitution obligatoire d'un fonds de réserve » de 1 800 millions de francs mis chaque année à la disposition du budget général. Ce fonds doit être alimenté chaque année en « francs constants 1982 ».

Néanmoins nous attirons l'attention du Gouvernement sur une procédure qui tend à diminuer les capacités d'autofinancement et oblige l'administration des PTT à accroître son endettement.

3. -- L'absence de créations d'emplois

La Commission l'an dernier avait souhaité que soit limitée à l'année 1983 la pause du recrutement. Or il apparaît, si l'on s'en rapporte aux dispositions envisagées pour les années du 9^e Plan que l'absence de création d'emplois pourrait être reconduite.

Ainsi la Presse quotidienne a commenté récemment les propos du Secrétaire d'Etat chargé du Plan qui indiquaient que pendant les années considérées les modifications d'effectifs interviendraient par redéploiement et non par création.

La Commission ne fait à ce sujet que redire qu'il serait souhaitable que des études soient menées pour que la répartition des emplois existants soit harmonisée et que les services en contact avec le public soient dotés d'effectifs en rapport avec les impératifs d'une exploitation en expansion et les besoins des usagers.

En particulier des transferts pourraient être envisagés en faveur des services dynamiques après concertation avec les organisations syndicales représentatives. En outre, le problème du reclassement des receveurs distributeurs demeure en l'état, et devra bien trouver une solution.

4. — L'acheminement du courrier par TGV

L'an dernier la Commission avait signalé que l'acheminement du courrier par TGV allait commencer au cours de l'année 1984 et fait remarquer que, pour cette réalisation, des aménagements importants de structures devaient intervenir dans les trois sites de Paris, Mâcon et Lyon.

Ces travaux nécessités pour l'accueil et le stationnement des rames TGV doivent permettre également le raccordement et la communication rapide entre les rames TGV postal et celles des trains postes autonomes (T.P.A.) transportant le courrier sur les voies classiques.

La Commission serait reconnaissante au Gouvernement des renseignements qu'il voudra bien lui donner sur l'état d'avancement des travaux et notamment sur la date, en 1984, où les rencontres entre les deux catégories de rames pourront être réalisées dans les trois sites de Paris, Mâcon et Lyon.

5. — Nouvelle nomenclature du projet de budget

En consultant les pages 185 et suivantes du « Bleu » nos collègues pourront être renseignés sur la nouvelle nomenclature adoptée pour la présentation du projet de budget pour 1984. Sont très clairement indiquées sur un tableau de passage du budget voté de 1983 au projet de 1984 les évaluations de recettes, les évaluations de dépenses de la 1^{re} et de la 2^e section, les crédits correspondants à chaque chapitre pour la nouvelle nomenclature. La page 193 donne les indications concernant les créations de chapitre : 69.54 « Développement de la filière électronique, 69.55 « Contribution aux apports en fonds propres de l'Etat aux entreprises de la filière électronique », 69.56 « Fonds de réserve sur résultats affecté aux recettes du budget général » et le renvoi (1) de la page 193 complète la correspondance de ce dernier chapitre avec le chapitre 69.06 de 1983.

Les pages 44 et suivantes du « Bleu » font apparaître les divers chapitres groupés sous huit rubriques générales nouvelles chacune d'entre elles comprenant de un à onze chapitres. Ces rubriques apparaissent d'ailleurs très clairement dans les pages 182 et 184 relatives à la présentation des deux grands comptes traditionnels : le compte prévisionnel de résultat dont le titre se substitue au compte prévisionnel d'exploitation et le compte prévisionnel d'opération en capital.

Ce passage à une nouvelle nomenclature rend plus complexe la lecture de ce projet pour 1984, mais il semble que dans l'avenir la présentation générale y gagnera en clarté surtout dans les pages 44 et suivantes où les regroupements pour les nouvelles rubriques sont judicieux.

Nous nous sommes attachés dans la présentation de ce rapport à présenter la concordance entre l'ancienne nomenclature et la nouvelle pour faciliter la compréhension de ce projet.

6. — Cessation anticipée d'activité des agents de l'Etat

La page 102 du « Bleu » donne des indications très succinctes sur la cessation d'activité des agents de l'Etat. Cette mesure concerne l'application de l'ordonnance n° 82.297 du 31 mars 1982 facilitant la cessation de fonction anticipée ou progressive des agents titulaires de l'Etat.

Cette mesure appliquée en 1982 et 1983 ne sera pas reconduite en 1984 ainsi qu'en témoignent les nombreuses réponses aux questions écrites posées sur le sujet.

Le crédit ouvert s'élève à 219,3 millions de francs intéressant le chapitre 64.04 primes et indemnités diverses et 64.07 prestations sociales.

Il aurait été intéressant de connaître par grade le nombre de bénéficiaires de la mesure. Ces indications pourraient être données ultérieurement quand l'application de l'ordonnance aura cessé.

7. — Le chapitre « Pertes de change »

Sous la rubrique « charges financières » page 73 du « Bleu » figure au titre du chapitre 66.03 la ventilation entre la Poste et les Télécommunications des « Pertes de change ». C'est une nouveauté en matière d'inscription et la consultation des pages finales du « Bleu » concernant le passage de l'ancienne à la nouvelle nomenclature fait état de la correspondance du chapitre 66.03 « Pertes de change » avec le chapitre 69.04 de l'ancienne nomenclature, lequel était intitulé « Charges exceptionnelles » (comptes pertes et profits).

Il faut reconnaître que désormais les choses sont plus claires.

Il faut remarquer que la plus grande partie des pertes est supportée par les Télécommunications en raison des emprunts nombreux faits à l'étranger par la CNT pour financer l'installation du téléphone pendant ces dernières années.

8. — L'équipement des Services Généraux

Les réalisations à caractère social tiennent comme d'habitude une place importante dans les dépenses de 2^e section intéressant les Services Généraux.

En ce qui concerne les organismes H.L.M. il est prévu de réserver 1 150 logements dont 900 en Ile de France et 250 en province pour des montants de 85 millions de francs en autorisations de programme et 121 millions de francs en crédits de paiement.

Pour le logement du personnel, notamment le logement meublé des débutants, il est prévu des travaux de rénovation sur la partie la plus ancienne du parc d'hébergement ainsi que la mise en œuvre de travaux confortatifs importants intéressant la sécurité. Il est prévu 150 millions en autorisations de programme et 190 millions de crédits de paiement. Pour le logement locatif il sera procédé à la réservation d'appartements dans le programme N.L.L.S. (nouveaux logements locatifs sociaux) et passé des conventions avec les offices de construction immobilières. Il est également prévu de faciliter l'accèsion à la propriété.

En ce qui concerne les réalisations à caractère social relatives à l'environnement du poste de travail il est prévu 1 350 places nouvelles dans les restaurants administratifs à forte concentration de personnel, et la réalisation d'aménagements techniques susceptibles d'apporter une réduction très sensible des coûts de gestion. Il faut noter également la mise en place de réfectoires et de cantines-réfectoires dans les petits services et la mise en place, ou la rénovation, d'équipements de repos.

Le programme concernant l'environnement du poste de travail est complété par les réalisations intéressant les enfants du personnel. Il s'agit notamment de la réservation de places dans les crèches des collectivités locales, la création de 250 places en centres aérés, ainsi que l'accroissement de la capacité des centres de vacances et la rénovation des centres les plus vétustes.

Enfin 10 millions de francs en autorisations de programme nouvelles permettront d'adapter la capacité d'accueil des équipements de sports et de loisirs à la demande.

Si l'on ajoute les 9 millions de francs concernant l'acquisition d'équipements informatiques pour la gestion du secteur de la restauration et également 9 millions de francs pour le renouvellement des véhicules, on aboutit au total aux 374,5 millions d'autorisations de programme concernant les équipements des services généraux à caractère social.

9. — Le livret d'épargne populaire

Le L.E.P. (livret d'épargne populaire) a été créé le 1 juin 1982

Au 31 décembre 1982, au titre de la Caisse Nationale d'Epargne, on comptait 246 525 ouvertures pour un montant de 1 110 millions de francs, ce qui correspond à une moyenne de 35 000 nouveaux comptes par mois et un montant moyen de 4 503 francs par livret.

En 1983, la faveur des usagers s'est poursuivie d'autant que le montant maximum a été porté de 10 000 à 20 000 francs ; c'est ainsi qu'au 31 août 1983 on dénombrait 358 470 livrets roses pour un montant de 4 386 millions de francs soit un montant moyen de 12 237 francs par livret.

Ces bons résultats démontrent l'importance que les déposants les moins favorisés ont donné à cette forme de placement garantissant leurs économies contre l'érosion monétaire.

10. — Les investissements des Télécommunications

L'an dernier la Commission avait appelé l'attention sur le changement d'orientation des investissements des Télécommunications marqué par un ralentissement de la croissance du parc d'abonnés et la réduction de l'accroissement des parcs d'équipements.

Tout en maintenant cette tendance générale, l'année 1984 devrait être marquée par une reprise de la croissance en matière de distribution. Ainsi le montant des autorisations de programme dans ce secteur passe de 17 754 millions de francs à 18 404 millions de francs. L'année 1984 devrait être caractérisée par :

- la poursuite de la modernisation du réseau en vue d'améliorer la qualité du service
- la réduction du délai moyen de raccordement

- les progrès réalisés en matière d'attente de tonalité de numérotation
- l'élévation du taux d'efficacité des appels.
- la réduction des délais de signalisation et de relèvement des dérangements.

11. — Le programme de Recherche et Développement en matière de Télécommunications

Comme l'an dernier cette partie des investissements des Télécommunications est en croissance sensible en ce qui concerne le montant des autorisations de programme qui atteint 2 889,5 millions de francs contre 2 245 millions de francs en 1983. La rubrique vient en deuxième position après la distribution, c'est-à-dire l'accroissement du parc des abonnés. Seront concernés les domaines suivants :

- la transmission et la distribution
- la commutation avec une évolution vers les commutateurs multiservices
- la télématique
- les vidéocommunications
- les composants et la technologie notamment en matière de circuits intégrés et composants optiques.

12. — Les programmes réseau large bande et vidéotex

Ces deux programmes qui ont démarré l'an dernier se poursuivent en 1984 avec 800 millions et 1 200 millions de francs en autorisations de programme respectivement pour le réseau large bande et le vidéotex

Le programme réseau large bande a pour objet l'étude et la mise au point des techniques et matériels devant permettre la réalisation de réseaux à fibre optique ainsi que la réalisation d'installations pré-opérationnelles.

Le programme vidéotex a pour objet la réalisation des investissements nécessaires à l'ouverture en milieu résidentiel et professionnel du service de l'annuaire électronique.

13. — Le développement de la filière électronique

Nos collègues en prenant connaissance de la page 136 du « Bleu » pourront remarquer qu'un chapitre nouveau, 69.54, a été créé au budget annexe avec l'intitulé « Développement de la filière électronique ».

Ce chapitre d'abord ouvert au budget de l'Industrie et de la Recherche a été inclus dans le budget annexe des PTT pour renforcer le rôle que jouaient déjà les PTT dans le programme de la commutation du « plan composant » et des réseaux à large bande. A ce titre, la dotation s'élève à 1 800 millions de francs répartis en deux articles.

— Agence pour le développement de l'informatique, soutien des programmes et contrats d'études

— Autres actions.

Au surplus, il est prévu au titre du chapitre 69.55., également nouveau, l'ouverture de 1 600 millions de francs en autorisations de programme comme « Contribution aux apports en fonds propres de l'Etat aux entreprises de la filière électronique ».

Le Gouvernement doit tenir le Parlement informé de l'évolution du plan filière électronique.

14. — Modifications affectant l'équilibre financier prévisionnel du budget de 1983

Les documents communiqués à la Commission des Finances font apparaître par rapport aux prévisions contenues dans le « Bleu » de 1983 une amélioration du solde de la 1^{re} section pour l'ensemble du budget annexe qui, créditeur dans le « Bleu » de 761 millions de francs, est prévue actuellement (juillet 1983) à 1 911 millions de francs. De plus le besoin de financement estimé à 15 844 millions de francs est actualisé à 16 561 millions de francs.

Ces importants réajustements sont dus à la révision en baisse des recettes de la Poste et à la diminution des recettes prévisible pour les Télécommunications en raison d'une progression du trafic moins importante et à l'application tardive des majorations de tarifs.

De même, les résultats en ce qui concerne l'épargne ordinaire sont moins importants que ce qui était prévu en raison des taux de placement des avoirs révisés en baisse et des constatations faites quant aux versements sur les livrets d'épargne populaire.

Le besoin de financement actualisé s'élève donc à 16 561 millions de francs. Les réalisations intervenues ou à intervenir ont comme provenance l'emprunt PTT, les bons d'épargne PTT, les emprunts de la caisse nationale des Télécommunications, le reste à financer s'élevant pour le dernier mois de 1983 à 7,245 millions de francs.

15. — L'exécution du budget de 1982

Nous ne sommes plus dans le domaine des prévisions ni dans celui des modifications affectant l'équilibre du budget en cours d'exécution et les tableaux communiqués permettent d'avoir des détails sur l'exercice 1982.

Au total le besoin de financement prévu dans le « Bleu » de 1982 s'élevait à 11 439 millions de francs et les modifications en cours d'année faisaient passer ce besoin de financement à 13 747 millions de francs. Le supplément nécessaire a été obtenu par l'emprunt (emprunts PTT, bons d'épargne des PTT, emprunts de la C.N.T) pour ce qui concerne les Télécommunications. Toutefois pour la Poste l'équilibre final a été trouvé par un prélèvement de 534 millions de francs sur le fonds de roulement.

16. — La complémentarité de la Poste et des Télécommunications

L'an dernier dans la dernière partie du présent rapport nous avons exprimé notre satisfaction à la suite de la diffusion de la note commune du 7 juillet 1982 destinée aux Chefs de Service des deux branches portant volonté commune de complémentarité entre la Poste et les Télécommunications.

Un an après cette complémentarité semble vouloir entrer dans le cours quotidien des Établissements des P.T.T.

Il existe en effet des mesures de l'espèce entre les bureaux de Poste d'une part et les Agences Commerciales des Télécommunications et Téléboutiques d'autre part.

En outre des expériences ont été spécifiques à certains départements notamment en ce qui concerne le relevage des cabines publiques par les préposés dans les zones rurales.

Les deux expériences de Montereau en Seine-et-Marne et d'Alfortville dans le Val-de-Marne ont de même retenu l'attention. L'expérience de Montereau s'est traduite par un élargissement des com-

L'expérience de Montereau s'est traduite par un élargissement des compétences et des tâches des postiers tout au long des heures de vacations.

Par contre avec le « Point de rencontre Télécommunication » d'Alfortville la complémentarité est plus restreinte du fait du fonctionnement dans le même local de deux services différents dont l'un, au demeurant n'est ouvert que de 9 H à 12 H. Il est à craindre que les usagers ne trouvent pas leur compte avec une telle organisation.

17. — La charte de gestion à moyen terme des Télécommunications

A base de l'élaboration de la charte de gestion à moyen terme des Télécommunication il y a nécessité d'améliorer l'efficacité des grands services par un accroissement de leur autonomie de gestion.

Sous l'autorité du Ministre délégué pour les P.T.T. et dans le cadre des orientations gouvernementales elle doit permettre de donner au pays un service des Télécommunications de tout premier plan par la qualité du service offert, l'utilisation des techniques de pointe et l'efficacité de la gestion : ceci pour les années 1983, 1984, 1985, et 1986.

Un certain nombre de règles doivent être respectées :

— l'enveloppe d'investissement maintenue à 27 000 millions de francs (francs 1982) par an

— l'enveloppe d'emprunt strictement limitée à 14 300 millions de francs par an.

— la fixation de tarifs nettement inférieure à celle du niveau général des prix.

— la rémunération de la Trésorerie au taux du long terme pour le montant de base et au taux du marché monétaire pour les variations.

— la constitution obligatoire d'un fonds de réserve de 1 800 millions de francs (francs 1982) mis chaque année à la disposition du budget général.

Bien sûr, il y a un certain nombre d'objectifs de production de qualité et de productivité à atteindre :

En 1986, 80 % des demandes d'abonnement devront être satisfaites dans les 15 jours et 24 millions de lignes principales installées équipant 94 % des ménages. 50 % des lignes devront être réalisées sur centre électronique temporel.

De plus, en 1986 il devra y avoir trois millions de terminaux Minitel en service et en ce qui concerne le câblage au moins 2 millions de prises commandées.

La qualité du service devra être caractérisée par 97 % d'appels efficaces, le temps d'établissement de la communication (numérotation comprise) étant de 17 secondes ; de plus les dérangements dont 85 % devront être relevés le lendemain de la signalisation ne devront pas dépasser 0,27 par abonné et par an soit environ 1 dérangement tous les 4 ans pour un poste d'abonné.

Il serait utile qu'un relevé des différentes réalisations soit porté périodiquement à la connaissance de la commission des finances.

18. — L'utilisation des micro-ordinateurs dans les bureaux de poste

Nous suivons avec un intérêt tout particulier les expériences en cours au niveau des bureaux de poste, dans onze établissements, de micro-ordinateurs standards fonctionnant avec une bibliothèque de logiciels qui leur permet d'assurer immédiatement et simultanément toutes les opérations de guichet, de service arrière, de contrôle administratif et de gestion du bureau.

La demande des utilisateurs, qui sont directement associés aux travaux de développement du système, est assez forte pour que la gamme des logiciels soit étendue, complétée et actualisée au gré des nécessités.

En quelques mois ont été traitées la quasi-totalité des tâches et l'extension aux autres tâches est prévue au fur et à mesure de l'achèvement d'autres logiciels.

19. — La charte de gestion de la Poste :

Nous regrettons que la restructuration des services gérés par la Direction générale des Postes (et notamment dans les Centres de Tri,) n'ait pas permis la concrétisation d'une Charte de gestion à moyen terme pour la Poste. Il est souhaitable que la Commission des Finances et son rapporteur spécial soient informés de l'évolution de l'Etat d'avancement du projet.

20. — Le point sur les filiales

Ont été créées depuis le 1^{er} août 1981, les filiales et sous-filiales suivantes :

TUNITEL

Société anonyme de droit tunisien chargée de la gestion du câble sous-marin.

Le capital de TUNITEL est réparti entre France-Câbles et Radio (filiale de la Direction générale des Télécommunications) et l'Etat tunisien en parts égales.

ALPHATEL

Société chargée de commercialiser Vidéotex et Antiope en Amérique du Nord.

La société ALPHATEL est filiale de la Compagnie Française de Câbles Télégraphiques, elle-même filiale de F.C.R. (France-Câbles et Radio).

U.F.A.P. (Union Française d'Annuaire)

Société anonyme chargée de toutes opérations concernant la publicité, les éditions de tous livres, annuaires, publications et journaux.

Le capital est détenu à 51 % par TÉLÉSYSTEMES (elle-même filiale de F.C.R.).

CENTRAMECA (Centre d'Application Mécanographique)

S.A.R.L. chargée des applications mécanographiques.

Le capital est détenu à 70,90 % par TÉLÉSYSTEMES (elle-même filiale de F.C.R.).

A.I.I. (Assistance d'Ingénierie Informatique)

Société anonyme chargée de l'étude, de la réalisation et de la mise en place de tous systèmes de données et prestations s'y rapportant.

Le capital est détenu à 99,7 % par TÉLÉSYSTEMES (filiale de F.C.R.).

DERIF

Société anonyme chargée de la location-gérance du groupe CIREL (Bordeaux).

Le capital est détenu à 95,96 % par TÉLÉSYSTEMES (filiale de F.C.R.).

VIDÉODIAL INC.

Société chargée de l'application du vidéotex aux Etats-Unis.

Le capital est détenu à 100 % par TÉLÉSYSTEMES (filiale de F.C.R.).

SOFINETI

Au mois d'octobre 1983, la presse s'est fait l'écho de la création d'une société financière ayant vocation à prendre des participations en fonds propres dans des entreprises en développement du secteur des techniques, de la communication et de l'électronique.

Le capital de cette société serait détenu par :

- le Crédit National (51 %),
- la Caisse des Dépôts et Consignations (17 %),
- l'Union des Assurances de Paris (15 %),
- et la Compagnie Auxiliaire des Télécommunications (filiale de France-Câbles et Radio) pour 17 %.

Au cours de la séance du 18 octobre 1983, la Commission des finances a procédé, sur le rapport de M. Louis Perrein, Rapporteur spécial, à l'examen du projet de budget pour 1984 des Postes et Télécommunications.

La Commission a décidé, à la majorité, de soumettre à l'appréciation du Sénat les crédits pour 1984 des Postes et Télécommunications.